

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Équité sociale et territoriale



RAPPORT DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

JANVIER-FEVRIER-MARS 2023

T1_2023

Pistes **Energie** **Eau** **Entreprenariat**

Santé **Education** **Equipements**

PUDC Sénégal +221 78 638 02 26 <https://pudc.sec.gouv.sn/>

Table des matières

Sigles et abréviations.....	3
Fiche synoptique du projet	5
I. Contexte et justification	6
II. Résumé des composantes du PA-PUDC/BAD	10
III. Engagement Environnementaux et Sociaux du PA-PUDC.....	11
3.1. Rappel des dispositions de l'accord de financement	11
3.2. Rappels des orientations ES du REP et annexes.....	11
3.3. Rappel de quelques dispositions du PCGES du PUDC	12
IV. Suivi environnemental et social de la mise en œuvre du PCGES du PUDC 2	13
V. Bilan de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales du PA-PUDC/BAD	15
VI. Suivi spécifique de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales et en ingénierie sociale	22
6.1. Présentation du bilan des activités de supervision et de suivi du PGES du PA -PUDC.....	22
6.2. Bilan des activités de suivi spécifique réalisées par l'équipe du PUDC.....	24
6.2.1. Screening environnemental et social des sous projets de postes de santé, de mini forages, de magasins de stockage de céréales et d'unité de transformation laitière... 24	
6.2.2. Suivi performance environnementale et sociale des sous projets du PA PUDC-BAD ... 34	
Erreur ! Signet non défini.	
6.3. Bilan des résultats des activités réalisées par la DEFCCS	48
6.4. Bilan des activités réalisées par la DEEC.....	49
6.5. Bilan des résultats des activités d'ingenierie sociale réalisées par le cabinet MSA	55
6.5.1. Appui à l'élaboration des business plan	56
6.5.2. Séance de sensibilisation autour des SAR.....	56
6.5.3. Appui à la tenue des assemblées générales	57
6.5.4. Renforcement des capacités.....	58
6.5.5. Diagnostic des SAR.....	58
6.5.6. Mise en place des comités de suivi.....	58
VII. Bilan de la prise en charge des non-conformités ou points d'attention	59
VIII. Conclusion Perspectives et recommandations	65

Sigles et abréviations

ANRAC	:	Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
APD	:	Avant-Projet Détaillé
AREP	:	Procédures de Revue et d'Évaluation des Mesures d'Adaptation
CT	:	Collectivité Territoriale
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCI	:	Budget Consolidé d'Investissement
BID	:	Banque Islamique de Développement
BT	:	Basse Tension
CAT	:	Cellule d'Appui Technique
CMR	:	Cadre de Mesure des Rendements
CRSE	:	Comité Régional de Suivi Environnemental et Social
CSS	:	Conséquences du Changement Climatique
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DCMP	:	Direction Centrale des Marchés Publics
DEEC	:	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DREEC	:	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS	:	Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols
EES	:	Evaluation Environnementale Stratégique
ES	:	Environnement et Social
ES HSS	:	Environnemental et Social Hygiène Sécurité et Santé
FSD	:	Fonds Saoudien de Développement
GES	:	Gestion Environnementale et Sociale
GDS	:	Gouvernement du Sénégal
HSE	:	Hygiène Sécurité et Santé
ICPE	:	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IEC	:	Information-Education-Communication
IFAN	:	Institut Fondamental d'Afrique Noire
IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Fôrets
MO	:	Mise en Œuvre

MSA	:	Malick Sow et Associés
MT	:	Moyenne Tension
OP	:	Complexe Opérationnel
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
PA	:	Projet d'Appui
PAC	:	Périmètre Agricole Communautaire
PCGES	:	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PEES	:	Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNB	:	Programme National de Biogaz
PP	:	Partie Prenante Principale
PS	:	Partie Prenante Secondaire
PRI	:	Pôle Régional d'Intervention
PTA	:	Plateforme de Transformation Agricole
PUDC	:	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PV	:	Procès-Verbal
REP	:	Rapport d'Evaluation de Projet
SAEMV	:	Système d'alimentation en Eau Multi Villages
SAR	:	Société Agricole Rurale
SISMAR	:	Société Industrielle Sahélienne de Mécanique, de Matériels Agricoles et de Représentations
SSI	:	Système de Sauvegarde Intégré
T2	:	Trimestre 2
T3	:	Trimestre 3
T4	:	Trimestre 4
UCAD	:	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UGP	:	Unité de Gestion du Projet

Fiche synoptique du projet

Pays	Sénégal
Ministère Tutelle	Ministère du Développement communautaire, de la Sociale nationale et de l'Equité sociale et territoriale
Nom du Programme	Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)
Titre du projet	Projet d'Appui au Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PA-PUDC)
Partenaire	Banque Africaine de Développement (BAD)
N° accord de prêt	P-SN-KZO-004 ; 2000200003052
Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation : 27/09/2018 - Signature : 02/10/2018 - Publication EES 24/08/2018 - Entrée en vigueur : 19/12/2018 - Premier décaissement : 10/07/2019 - Clôture prévisionnelle : 31/12/2022 - Clôture prolongation : 31/12/2024
Durée initiatiale	4 ans (48 mois) : Décembre 2018-Décembre 2022
Durée après Prolongation	6 ans (72 mois) : Décembre 2018-Décembre 2024
Coûts totaux du projet	45 275 722 325 CFA (69 080 000 EUR) dont : <ul style="list-style-type: none"> - 39 334 200 000 F CFA (60 000 000 EUR), financement BAD - 5 945 522 325 F CFA (9 069 241 EUR) Contrepartie Etat Sénégal.
Objectif du programme	Contribuer à améliorer durablement les conditions de vie socio-économiques et sanitaires des populations en milieu rural.
Effets attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleur accès des populations aux infrastructures socio-économiques de base ; 2. Meilleur accès des populations aux infrastructures routières et énergétiques ; 3. Meilleur accès aux marchés et accroissement des revenus des producteurs.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de 300 km de pistes rurales - Réalisation de 40 SAEMV (forages et châteaux d'eau avec réseaux de distribution et ouvrages connexes) - Electrification de 180 villages dont 150 par réseau MT/BT et 30 par voie solaire - Acquisition de 500 équipements de transformation post-récolte - Mise en place de 40 SAR, l'aménagement et la mise en valeur de 40 périmètres à vocation agricole - Réalisation et équipement de 25 plateformes de services - Construction de 20 postes de santé équipés - IEC, Etudes et Renforcement de capacité des acteurs
Régions d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Zone Sud : Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, - Zone Centre : Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, - Zone Est : Tambacounda, Kédougou Zone Nord : Louga et Matam.
Catégorie E&S	- Programme de Catégorie 2 « Projets à risques modérés »

I. Contexte et justification

Depuis 2015, le Gouvernement du Sénégal s'est résolument engagé dans la voie de l'accélération du développement communautaire à travers le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) en boostant l'économie de la plupart des communes rurales par le renforcement de leur environnement socio-économique, la construction d'infrastructures socio-économiques de base et l'implication des acteurs locaux dans le développement économique et social de leurs localités. Ceci a comme point de mire la réalisation du Plan Sénégal Émergent (PSE) à l'horizon 2035.

Dans ce processus, les partenaires techniques et financiers comme la Banque Africaine de Développement (BAD) ont apporté leur contribution au Gouvernement du Sénégal pour la mise en œuvre de la seconde phase du PUDC, entamée depuis 2018. La BAD a accordé au Gouvernement du Sénégal (GdS) un crédit de soixante millions d'euros pour contribuer à la mise en œuvre de la seconde phase à travers le Projet d'Appui au Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PA-PUDC).

Ainsi, beaucoup de localités dans les régions d'intervention du PA-PUDC vont bénéficier de l'accompagnement de la Coordination Nationale du programme pour la mise en place de périmètres agricoles communautaires (PAC) ; la réalisation de forages et d'infrastructures d'alimentation en eau potable ; la construction et l'équipement de plateformes de transformation agricoles (PTA) ; l'acquisition d'équipements de transformation post-récolte pour les femmes et les jeunes ; la réalisation de pistes rurales et l'électrification de certaines localités par centrales solaires ou par réseau MT/BT ; la construction et l'équipement de postes de santé équipés et d'écoles.

Toutefois, les réalisations du PA-PUDC pourraient impacter négativement l'environnement et le milieu socioéconomique. Afin de minimiser ces effets négatifs potentiels, le programme a fait l'objet d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) en 2017, conformément à la réglementation nationale.

Concernant l'implication des partenaires techniques et financiers dont la Banque Africaine de Développement (BAD), le programme tient compte du système de sauvegarde intégré de la banque notamment les sauvegardes opérationnelles pertinentes pour le PA-PUDC.

Globalement, le programme a été classé à la catégorie 2 au titre du système de sauvegardes environnementales et sociales de la BAD, ce qui correspond à la catégorie retenue par le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique dans le cadre de l'EES du programme. Le résumé de l'évaluation EES a été publié sur le site Web de la Banque à la date du 24 août 2018.

Les résultats de l'EES et du Rapport d'Evaluation du Projet (REP) montrent que les impacts environnementaux et sociaux négatifs du programme sont jugés mineurs et très éphémères. Ils sont essentiellement observés au cours des travaux puisque l'essentiel des infrastructures viennent apporter une solution qui améliore, de manière substantielle, les conditions de vie des populations

rurales (désenclavement des villages, accès à l'eau et à l'électricité, accès aux structures de santé, l'augmentation des revenus et à un meilleur statut nutritionnel).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du PUDC, la gestion environnementale et sociale du PUDC repose sur la mise en œuvre de la composante 4 du programme, relative à l'environnement et à la promotion d'une économie verte. Cette composante est scindée en deux volets à savoir : i) le volet mise en œuvre du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et ii) le volet promotion d'une économie verte.

La mise en œuvre du PCGES de l'EES et du PGES du PA-PUDC contribue à la réalisation des objectifs du programme par l'atteinte des résultats intermédiaires du cadre de mesure des rendements à savoir : i) les ressources naturelles et les écosystèmes dans les sites d'intervention du programme sont préservés et/ou restaurés » et ii) les impacts négatifs des travaux et des projets sont atténués et des emplois dans le domaine de l'économie verte sont créés.

La démarche consiste, dans un premier temps, à veiller à la prise en compte du volet environnement dans tout le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi évaluation des activités du programme.

Le PUDC est responsable de la mise en œuvre du PGES et doit se conformer aux indicateurs identifiés dans les documents d'exécution des projets, aux politiques et aux directives de la BAD, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt. Aussi, étant classé à la catégorie 2, le PUDC doit rendre compte à la BAD de la mise en œuvre du PCGES dans les rapports trimestriels qu'il soumet régulièrement à la Banque.

Durant le trimestre 4 de l'année 2022, les activités de suivi environnemental et social et de gestion des ressources naturelles menées sont :

- Mission de supervision des réalisations en matière de gestion des ressources naturelles et de restauration des écosystèmes par la DEFCCS ;
- Organisation d'ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale du PUDC en vue d'un renforcement des capacités des parties prenantes ;
- Suivi environnemental et social de quelques réalisations du PUDC par la DEEC ;
- Rencontre de suivi environnemental et social du PUDC avec le spécialiste sauvegardes environnementale et sociale de la BAD ;
- Organisation de réunions villageoises dans le cadre du redéploiement des sous-projets ;
- Cartographie des parties prenantes par type ou volet d'intervention du PUDC (hydraulique, électrification, chaîne de valeurs agricole et laitière, santé, éducation, équipements post-récoles, plateformes de transformation agricoles....
- Prospection et validation des sites pour abriter les travaux ;
- Screening environnemental et social de sites d'intervention du PUDC identifiés pour ce trimestre ;
- Préparation des dossiers de demande de validation de la catégorisation des sous-projets à transmettre aux DREEC pour validation via les pôles régionaux d'intervention du PUDC ;

- Revue des dossiers techniques pour prise en compte des volets environnement et social en vue d'une prise en charge dans les spécifications techniques ;
- Participation à l'élaboration des DAO en s'assurant de la prise en charge des clauses environnementales et sociales ;
- Supervision des travaux en collaboration avec les Cellules d'Appui Technique (CAT), de suivi-évaluation et Planification (SEP), de l'Ingénierie Sociale (IS), d'Entrepreneuriat et de Valorisation Economique (CEVE) du Programme avec l'implication des chefs de projets et conseillers au programme ;
- Consultation des parties prenantes principales et secondaires sur le programme et les sous-projets à réaliser ;
- Renforcement des capacités des coordonnateurs de PRI sur le volet environnement et social du PUDC ;
- Mobilisation des parties prenantes techniques et communautaires autour des activités du PUDC ;
- Suivi de la mise en œuvre des PGES entreprises avec la collaboration des environmentalistes des missions de contrôles et des entreprises ;
- Elaboration et renseignement d'une matrice de suivi des engagements environnementaux et sociaux des entreprises et missions de contrôles recrutés dans le cadre de l'exécution des travaux du programme ;
- Organisation de rencontres de suivi du niveau de la mise en œuvre des projets de partenariat avec la DEEC et la DEFCCS ;
- Revue des documents de planification environnementale et sociale, préparés par le cabinet MSA, dans le cadre de son contrat avec le PUDC pour la mise en œuvre du volet IEC ;
- Définition d'une stratégie y compris des indicateurs de suivi des performances du volet gestion des ressources naturelles confié à la DEFCCS (nombre de mètres linéaires de plantation, superficie mise en défens, nombre d'hectares reboisés, nombre de plants produits, nombre de personnes formées sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, nombre de pépinières installées, nombre d'hectares de mangrove restaurés, taux de reprise de survie et de réussite des reboisements, ressources financières mobilisées, quantité de carbone séquestré grâce à l'appui du PUDC, niveau de contribution à l'amélioration de la biodiversité, nombre d'agents des Eaux et Forêts et de l'Environnement formés et/ou mobilisés dans le cadre du suivi environnemental et social du PUDC, nombre d'outils de suivi environnemental et social implantés ; ...

Ce présent rapport est préparé dans le but de rendre compte des résultats obtenus au courant du trimestre 1 de l'année 2023, de la mise en œuvre des activités ci-après :

- Elaboration de termes de référence pour l'audit annuel de performance environnementale et sociale du PA PUDC/BAD ;
- Supervision des réalisations en matière de gestion des ressources naturelles et de restauration des écosystèmes par la DEFCCS ;
- Poursuite de la tenue des ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale du PUDC en vue d'un renforcement des capacités des parties prenantes ;

- Prospection et validation des sites devant abriter les sous-projets de postes de santé, de magasins de stockage des céréales, de mini-forages dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack ;
- Suivi de la disponibilité des délibérations ou du déclenchement du processus en collaboration avec les populations bénéficiaires, les maires et sous-préfets des localités d'intervention ;
- Suivi de la validation des résultats de screening environnemental et social par les DREEC de Diourbel, Fatick et Kaolack ;
- Consultation des parties prenantes concernées et impactées pour recueillir leurs craintes, avis et recommandations dans le cadre des sous-projets à redéployer, en cours de réalisation et en phase de valorisation ;
- Partage avec la DEEC et les DREEC de la base de données des sous-projets en attente de screening ou devant faire l'objet de visite d'évaluation de la performance environnementale et sociale ;
- Revue et validation des rapports bilan de la mise en œuvre des premiers décaissements dans le cadre des conventions et projets de partenariats avec la DEFCCS et la DEEC ;
- Organisation de rencontres de suivi du niveau de la mise en œuvre des projets de partenariat avec la DEEC et la DEFCCS ;
- Suivi de la mise en œuvre des PGES entreprises avec la collaboration des environnementalistes des missions de contrôle et des entreprises ;
- Missions de suivi de la performance environnementale et sociale des chantiers de pistes de GEOTP, ICONS, ECOTRA et KELIMANE ;
- Suivi de la conformité environnementale et sociale, qualité, hygiène, sécurité et santé au travail des entreprises ;
- Revue et validation des rapports mensuels de surveillance environnementale et sociale, hygiène, sécurité et santé des entreprises ;
- Suivi du redéploiement des activités d'ingénierie sociale confiées au cabinet MSA ;
- Elaboration du mécanisme de gestion des plaintes du programme ;
- Revue du mécanisme de gestion des plaintes (MGP), préparé par le cabinet MSA, dans le cadre de son contrat avec le PUDC pour la mise en œuvre du volet IEC ;
- Suivi de la mise en œuvre des mécanismes de gestion des plaintes (MGP) des entreprises et bureaux de contrôle ;
- Gestion des plaintes enregistrées via le mécanisme du programme ;
- Formation du personnel du PUDC en genre et inclusion sociale ;
- Revue et validation du rapport portant étude sur la capitalisation et la labellisation des projets hydrauliques du PUDC ;
- Rencontres de travail avec les universités Gaston Berger de Saint Louis, EL Hadji Ibrahima NIASS du Sine Saloum et celle de Ziguinchor dans le cadre des activités du « PUDC ACADEMY » ;
- Participation à l'élaboration des DAO de construction de plateformes de transformation agricole (PTA) pour s'assurer de la prise en charge des clauses environnementales et sociales ; rencontre de coordination pour le suivi des engagements environnementaux et sociaux des entreprises et missions de contrôles recrutées dans le cadre de l'exécution des travaux du programme ;
- Évaluation du niveau d'atteinte des indicateurs de performance attendue de l'intervention de la DEFCCS et de la DEEC ;

- Mise à jour du tableau de suivi des performances/indicateurs environnementaux et sociaux de programme.

II. Résumé des composantes du PA-PUDC/BAD

Le tableau ci-dessous présente le résumé des différentes composantes du PA-PUDC.

Tableau 1 : Composantes et sous-composantes du PA PUDC

Composantes	SOUS-Composantes
<p>A. Chaînes de valeur et Développement des Infrastructures</p>	<p>Chaînes de valeur agricoles (i) Accompagnement pour la mise en place de 40 Sociétés Agricoles Rurales (SAR) ; (ii) aménagement de 40 périmètres horticoles (5 - 10 hectares) à vocation agricole y compris les équipements d'irrigation, (iii) Accompagnement pour la mise en valeur de 40 périmètres horticoles; (iv) Appui à la mise en marché de la production des SAR (ciblage et actualisation) ; (v) Accompagnement des porteurs de projets ; Fond pour le financement de projets ; (vi) Acquisition de kits d'amorçage pour l'appui aux jeunes et aux femmes ; (vii) Construction de 30 magasins de stockage de produits agricoles ; (viii) Construction de 5 magasins de conditionnement des produits agricoles ; (ix) Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique pour la mise en place des plateformes agricoles ; (x) Mise en place de 25 plateformes agricoles ; (xi) Acquisition de lots d'équipements pour les 25 plateformes agricoles ; (xii) Acquisition de 500 équipements de transformation pour les femmes et les jeunes ; (xiii) Formations pour les membres du comité de gestion des plateformes agricoles et des équipements de transformation ; (xiv) Formation pour les opérateurs des machines des plateformes agricoles ; (xv) Formation des gestionnaires des mini-laiteries.</p> <p>Infrastructures routières et énergétiques (i) Réalisation de 300 km de pistes rurales ; (ii) Appuis aux groupements et comités d'entretien des pistes ; (iii) Réalisation de 30 centrales solaires photovoltaïques (PV) ; (iv) Pose de 300 Km de réseaux Moyenne Tension (MT) ; (v) Pose de 300 km de réseaux Basse Tension (BT) ; (vi) Acquisition de 150 Postes H61 ; (vii) Installation du réseau électrique intérieur pour 3 000 ménages vulnérables.</p> <p>Amélioration des services sociaux de base : (i) Réalisation d'études géophysiques pour la confirmation des sites de forages ; (ii) Réalisation et équipements de 40 forages neufs ; (iii) Réalisation et équipements de 40 Châteaux d'eau ; (iv) Pose de 500 km de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable ; (v) Réalisation de 80 abreuvoirs ; (vi) Réalisation de 40 prises de charrette; (vii) Réalisation de 40 branchements scolaires ; (viii) Réalisation de 40 édicules scolaires ; (ix) Réalisation de 600 bornes fontaines (x) Réalisation et équipements de 20 postes de santé incluant le paquet minimum d'activité de santé/nutrition.</p>
<p>B. IEC, Etudes et renforcement de capacités</p>	<p>IEC sur le projet, Sensibilisation, Changement de Comportement : (i) Appui à la formation pour 100 agents des services déconcentrés ; (ii) Renforcement des capacités de 50 Collectivités territoriales ; (iii) Formations des formatrices pour 250 groupements féminins ; (iv) Etude du coût de la faim ; (v) Formation de 150 ASC dans la zone du projet ; (vi) Suivi-promotion de la croissance-Eveil-Prise en charge de la maladie ; (vii) Appuis institutionnels pour les services sectoriels ; (viii) Appui aux cantines scolaires dans 2 régions ; (ix) Appui à la mise à jour du RNU (Enquête); (x)</p>

	Etudes d'impact sur la pauvreté et la protection sociale ; (xi) Renforcement des capacités des mutuelles de santé ; (xii) Appuis institutionnels à l'ANRAC.
C. Gestion du Projet	i) Salaires des membres de l'UGP ; (ii) Consommables informatiques et bureautiques ; (iii) Acquisitions de véhicules ; (iv) Carburants, entretiens et réparations de véhicules ; (v) Lancement du projet, communication, publicité, enquête ; (vi) Appuis aux services déconcentrés pour le suivi et la supervision du projet ; (vii) Divers (frais de mission, autres...) ; (viii) Activités de suivi-évaluation du projet ; (ix) Assistance à la mise en œuvre du PGES ; et (x) Audit du projet.

III. Engagement Environnementaux et Sociaux du PA-PUDC

3.1. Rappel des dispositions de l'accord de financement

Le chapitre 5 de l'accord de financement présente les engagements du Gouvernement du Sénégal (GdS) libellés en deux sections.

Les engagements en matière de sauvegardes environnementales et sociales sont traités au niveau de la section 5.02. Il s'agit de :

- Exécuter le projet conformément au Plan de Gestion environnementale et sociale (PGES), aux Politiques de sauvegardes de la Banque et à la législation nationale applicable d'une manière satisfaisante pour la Banque, sur le fond et la forme ;
- Préparer et soumettre à la Banque, dans le cadre du Rapport de Projet mentionné à la section 8.01 (rapports de projet) du présent accord, des rapports **semestriels** sur la mise en œuvre du PGES, y compris les lacunes identifiées et les mesures correctives qui y ont été apportées ;
- S'abstenir de toute action qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre du PGES y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de toute disposition y relative, totalement ou partiellement, sans l'accord préalable écrit de la Banque ; et
- Collaborer entièrement avec la Banque dans le cas où la mise en œuvre du projet ou tout changement dans son champ d'application entraîne, de façon imprévue, le déplacement et/ou la réinstallation de populations et s'engage à ne débiter de travaux dans la zone affectée par la mise en œuvre du projet.

NB : Malgré qu'il soit mentionné dans l'accord de prêt, la soumission de rapport semestriel, le PUDC classé catégorie 2 selon le SSI est tenu de présenter un rapport trimestriel conformément aux Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale (PEES) de la banque.

3.2. Rappels des orientations ES du REP et annexes

Le rapport d'évaluation du PA-PUDC présente, au niveau du chapitre « Faisabilité du projet », un certain nombre de dispositions sur le plan de la conformité vis-à-vis des systèmes de sauvegardes environnementales et sociales, aux politiques de sauvegardes climatiques et selon le système de catégorisation genre « gender marker system » de la BAD. Les conclusions validées sur le plan environnemental et social sont :

- Le PUDC a été classé à la catégorie 2 au titre du système de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque, ce qui correspond à la catégorie retenue par les services de l'environnement du pays ;
- Le programme fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique dont le rapport est validé par le pays ; le résumé de l'évaluation environnementale stratégique a été publié sur le site Web de la Banque à la date du 24 août 2018 ;
- Les impacts environnementaux et sociaux négatifs du programme sont jugés mineurs et très éphémères. Ils seront essentiellement observés au cours des travaux puisque l'essentiel des infrastructures viennent apporter une solution qui améliore, de manière substantielle, les conditions de vie des populations rurales (désenclavement des villages, accès à l'eau et à l'électricité, aux structures de santé, aux revenus et à un meilleur statut nutritionnel).

L'identification des risques et l'analyse de la sensibilité climatique du programme ont été réalisées, conformément aux Procédures de Revue et d'Évaluation des Mesures d'Adaptation (AREP) et au Système de Sauvegarde contre les Conséquences du Changement Climatique (CSS). Sur cette base de l'analyse préliminaire des activités du projet, il faut globalement retenir que :

- Certaines activités sont plus sensibles que d'autres : les pistes et les ouvrages hydrauliques seront plus climato-sensibles que les autres infrastructures ;
- Les pistes qui seront réalisées intégreront dans leur conception des ouvrages pour assurer l'écoulement normal des voies d'eau qui les traversent ;
- Les profils longitudinaux des pistes seront orientés pour faciliter une évacuation des eaux qui tombent ou ruissellent sur la couche de roulement ;
- Les matériaux de construction qui seront utilisés devraient favoriser un bon niveau de compactage capable de renforcer l'adhésion de différentes particules primaires afin de réduire leur effritement avec le battage des eaux d'averses exceptionnelles ;
- Les ouvrages hydrauliques devraient cibler des nappes suffisamment productives afin d'éviter l'épuisement précoce ;
- Les autres infrastructures socio-économiques seront réalisées en tenant compte de leur probable exposition aux aléas (vents violents, hausse de température, pluviométrie exceptionnelle etc.) ;
- Le projet privilégiera l'utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage des infrastructures socio-économiques et le fonctionnement des équipements que le programme contribuera à réaliser. Cette alternative rendra davantage propres et vertes les actions du projet.

3.3. Rappel de quelques dispositions du PCGES du PUDC

Le rapport d'évaluation environnementale et sociale du programme validé par le Ministère en charge de l'environnement et adopté par la BAD dans le cadre du PA-PUDC conclut que :

Vu le contexte du PUDC (Programme d'Urgence), le diagnostic environnemental et social ou tri préliminaire devra se substituer à la procédure nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale.

D'après l'évaluation environnementale et sociale du programme, cette démarche permettra de :

- Faire le classement ICPE des projets ;
- Déterminer les projets qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au plan environnemental et social ;
- Identifier les mesures environnementales à appliquer, le cas échéant.

Elle sera réalisée à l'aide du formulaire qui a été proposé sous la forme d'un questionnaire qui permet d'identifier les impacts environnementaux et sociaux de chaque projet (voir le formulaire de tri préliminaire en annexe, renseigné dans le cadre des sous-projets PTA et postes de santé). Selon le rapport d'évaluation, les annexes, mis à jour en septembre 2022). Le processus comprend :

- Le remplissage du formulaire de sélection par la DREEC avec l'appui du PRI ;
- La validation du formulaire et des mesures de GES par le CRSE ;
- La transmission du formulaire au Programme via la DEEC.

Pour rappel, l'activité de tri préliminaire devra se dérouler en présence des représentants des populations bénéficiaires du projet.

Les résultats de ce travail devront permettre au programme de finaliser les clauses environnementales et autres mesures environnementales et sociales à intégrer dans les DAO avec les mesures spécifiques tirées du tri préliminaire qui devront compléter et préciser les mesures générales listées dans l'évaluation environnementale et sociale.

NB : L'EES mentionne le remplissage du formulaire de screening par la DEEC, la validation par le CRSES et la transmission au PNUD. Cependant, il faut retenir que le formulaire sera renseigné par le programme avec l'implication des acteurs concernés et transmis au PUDC après validation compte tenu du changement de l'organisation du programme. L'EES doit être légèrement modifiée pour remplacer le PNUD par l'Unité de Gestion du Programme au niveau de l'organisation et le pilotage du programme.

IV. Suivi environnemental et social de la mise en œuvre du PCGES du PUDC

2

Le suivi environnemental est adossé à l'**Extrant 600** du cadre de mesure des rendements à savoir : *« les mesures générales contenues dans le plan cadre de gestion environnementale et sociale sont mises en œuvre et des activités dans le domaine de l'économie verte sont promues ».*

Les efforts déployés par la Coordination nationale au courant de cette période s'inscrivent dans la dynamique visant à garantir, en collaboration avec les autres compétences internes et toutes les parties prenantes de par leurs interventions, l'atteinte des indicateurs suivants :

- 100 % des sous-projets sont soumis à un screening environnemental et social en collaboration avec la DEEC et les DREEC ;
- 100% des plans de gestion environnementale et sociale des entreprises sont mis en œuvre en collaboration avec les missions de contrôle sous la supervision de la **Cellule d'Appui Technique (CAT)** ;

- 150 projets de promotion des bio gaz réalisés en partenariat avec le programme national de bio gaz (PNB) ;
- 300 ha reboisés avec l'accompagnement de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS).

Le tableau suivant présente le Cadre de Mesure de Rendements (CMR) global de la composante Environnement et économie verte. L'atteinte de ces résultats par la réalisation des extrants ci-après est attendue de l'intervention des partenaires techniques et financiers qui appuient le gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre de la phase 2 du programme. Il s'agit de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID) et du Fonds Saoudien pour le Développement (FSD). En outre, l'Etat apporte une contribution importante à travers le Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

Tableau 2 : Plan de suivi des indicateurs environnementaux et sociaux du PUDC

Indicateurs	Cibles	Niveau atteint	Fréquence collecte	Moyens de vérification
Respect de la conformité environnementale au niveau de tous les sites de réalisation de sous-projets	100%	Collecte en cours%	Trimestrielle	Rapport de suivi de conformité Rapport de suivi trimestriel
Nombre de sous-projets ayant satisfait aux clauses environnementales contenues dans le PGES réceptionné	100%	Collecte en cours	Mensuelle Annuelle	Rapport de mise en œuvre du PCGES et des PGES PV de réception des sous-projets
Nombre d'emplois créés dans le domaine de l'économie verte	750	Collecte en cours	Annuelle	Enquête auprès des bénéficiaires et promoteurs
Tous les sous-projets sont soumis à un screening environnemental ?	100%	En cours	Trimestriel	Rapports de screening validés
Le PGES de chaque sous-projet est mis en œuvre	100%	Collecte en cours	Trimestriel	Rapports de mise en œuvre PGES et rapports de suivi
Nombre de sous-projets de biogaz mis en œuvre	150	25 Planifiés avec le projet FSD	À renseigner	Rapports d'exécution
Nombre d'hectares reboisés	300	181, 16 ha Soit 60 %	Semestrielle	Rapports d'exécution

La démarche de suivi des indicateurs environnementaux et sociaux mise en place depuis le trimestre 3 de 2022 a permis d'assurer la collecte et le renseignement du niveau d'atteinte de chaque indicateur.

La stratégie de suivi et de collecte de données pour le renseignement des indicateurs a été définie en collaboration avec les responsables suivi-évaluation et planification du PUDC pour le suivi des indicateurs en rapport avec le respect de la conformité, la satisfaction des clauses contenues dans les

PGES des entreprises et contrats des bureaux de contrôle, le nombre d'emplois créés dans le domaine de l'économie verte.

L'exploitation des documents d'exécution, des rapports missions et de suivi environnemental et social... a permis de renseigner le niveau d'atteinte des indicateurs du tableau 2 ci-dessus.

Des rencontres de travail ont été tenues avec les acteurs (MSA, DEFCCS, DEEC, missions de contrôle (ICA-SONED) et entreprises (I CONS, ECOTRE, KELIMANE, SISMAR...) pour renseigner la matrice de suivi des engagements élaborée et partagée avec eux (les acteurs institutionnels impliqués). La maquette de la matrice de suivi environnemental et social (engagements), partagée avec les experts en environnement des missions de contrôle, est en annexe du présent rapport.

V. Bilan de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales du PA-PUDC/BAD

Le PUDC a l'entière responsabilité de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des mesures de sauvegardes environnementales et sociales du PGES du PA-PUDC validé par la BAD et l'autorité nationale en charge de l'environnement. Le programme doit se conformer aux indicateurs de suivi identifiés dans les documents d'exécution du programme, y compris le PA-PUDC, aux politiques et aux directives de la Banque, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt. Ces dispositions sont rappelées au point II) du présent rapport de suivi.

Cependant, à toutes les étapes du cycle de projet, la Banque a également des responsabilités spécifiques afin d'assurer que ses politiques soient adéquatement appliquées dans la mise en œuvre du PA-PUDC.

Le document portant Procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales (PEES) du SSI de la BAD décrit les différentes étapes à suivre à chaque phase du cycle de projet.

Ainsi, ce chapitre décrit les résultats en suivi environnemental et social atteints pendant la phase exécution et suivi du PA-PUDC. Cette partie du rapport décrit les activités réalisées, les leçons apprises, les entités responsables et les prochaines étapes pour le trimestre à venir.

En résumé, les points suivants sont à retenir en termes d'engagements des parties durant la phase exécution et supervision du programme.

- Le PUDC est responsable de mettre en œuvre le PGES et de se conformer aux indicateurs identifiés dans les documents d'exécution de projet, aux politiques et aux directives de la Banque, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt.
- Le PUDC doit rendre compte à la BAD de la mise en œuvre du PGES dans les rapports trimestriels qu'il soumet régulièrement à la Banque. Les résultats obtenus doivent être clairement identifiés.
- Pour le cas du PUDC classé catégorie 2, la banque peut réaliser un audit de performance simplifié ou détaillé.

Les coûts liés à la mise en œuvre de ces engagements environnementaux et sociaux ont connu une évolution lors de la révision. Le tableau suivant présente la planification budgétaire après la révision et le bilan de la mise en œuvre des contrats, protocoles et projets de partenariat.

Tableau 4 : coûts liés à la mise en œuvre du PGES PA-PUDC

Activités	Budget initial	Budget révisé	Commentaires
Intégration des mesures environnementales et sociales dans les dossiers de sous-projets	PM	PM	Cette tâche est prise en charge par le conseiller en environnement du programme. Au besoin, le programme pourra recruter un consultant pour appuyer ou compléter les besoins en compétences internes sur des aspects environnementaux et sociaux spécifiques non couverts par les compétences internes.
Classification et catégorisation environnementale et sociale des sous-projets (screening)	PM	PM	Le budget lié à cette tâche est prévu dans le montant alloué au protocole avec la DEEC. Malheureusement, le premier décaissement dans le cadre du premier projet de partenariat n'a pas intégré ce coût. Suite au constat de non-conformité lié à l'absence de screening pour les sous-projets en cours d'exécution, la stratégie retenue par le programme et la BAD consiste à réaliser ce travail sans délai dans les coûts du projet. La planification est en cours avec les DREEC et les PRI du PUDC.
Réalisation de travail environnemental et social complémentaire au besoin (EIES-AEI-AES-PAR-NES)	PM	PM	Source de financement non spécifiée dans le budget du PA-PUDC. En cas de besoin, une concertation sera engagée avec le partenaire pour soit imputer le financement de la tâche à la rubrique assistance technique soit définir un autre mécanisme de financement.
Intégration des clauses environnementales et sociales dans les DAO et les contrats des entreprises et missions de contrôle	PM	PM	Pas de coût pour cette tâche car les clauses seront fournies dans les rapports d'évaluation environnementale ou proposées à partir des screening pour les sous-projets qui ne nécessitent pas une évaluation environnementale et sociale.
Mise en œuvre de mesures spécifiques liées aux travaux	PM	PM	Le coût est pris en charge dans les marchés de travaux.
Suivi environnemental	155 000 000	85 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Un protocole d'accord de 3 ans pour un montant global de 85 520 000 F CFA a été signé avec la DEEC. - Le 1^{er} décaissement de ce partenariat a été effectué le 08 février 2022 pour un montant de 17 067 000 F. - La fin du protocole est prévue en novembre 2023.

Activités	Budget initial	Budget révisé	Commentaires
Appui à la gestion des ressources naturelles et des habitats	100 000 000	192 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Un protocole d'accord de 3 ans pour un montant global de 211 093 000 F dont 192 998 000 FCFA de la Banque a été signé avec la DEFCCS. - Le 1^{er} décaissement de ce partenariat a été effectué le 08 février 2022 pour un montant de 48 984 300 F. - La fin du protocole est prévue en septembre 2023.
Assistance à la mise en œuvre des PGES	50 000 000	50 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Cout destiné aux audits annuels de performance environnementale et sociale.
IEC Information Education et Communication (IEC)	400 000 000	400 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Un contrat de prestation de services de 15 mois pour un montant global de 236 360 000 F CFA a été signé avec le cabinet Malick Sow et Associés (MSA). - La fin du contrat est prévue en juin 2023. - Le 1^{er} décaissement adossé au paiement de l'avance de démarrage a été effectué le 19 juillet 2022 pour un montant de 47 272 000 F CFA. - Le Rapport d'Orientation Méthodologique (ROM) a été soumis en juin 2022 et le Rapport trimestriel (T1 juin-juillet-août) en septembre 2022 au PUDC. - Les prestations relatives au ROM d'un montant de 23 636 000 FCFA et du rapport trimestriel (T1) d'un montant de 35 454 000 F CFA sont payées le 05 décembre 2022. - Parallèlement une convention de partenariat avec l'ANRAC est en cours de finalisation pour des missions IEC dans la zone sud du pays.

Les conventions sont encadrées et les ressources financières sont destinées à la réalisation des activités de suivi environnemental et de restauration des écosystèmes dégradés.

Les agents des Eaux et Forêts et de l'environnement au niveau central et dans les régions d'interventions du PUDC sont mobilisés respectivement dans le cadre de la gestion des ressources naturelles (reboisement, formation, restauration des sols, plantation de mangroves...) et de suivi environnemental (suivi chantier PUDC, ateliers régionaux de partage des mesures de gestion environnementale du PUDC...).

Le cabinet MSA a mis en place des équipes d'animateurs dans toutes les zones d'intervention du programme à l'exception de la zone sud sous la couverture de l'ANRAC.

La supervision des activités de suivi environnemental et social, de gestion des ressources naturelles est coordonnée par le Conseiller en Environnement du PUDC et le Responsable de la cellule Ingénierie sociale sous la supervision de la Cheffe de projet d'appui au PUDC. Le volet social repose sur la stratégie et les plans d'actions opérationnels du programme en matière d'ingénierie sociale.

Aussi, les ressources humaines mobilisées dans le cadre de l'intervention des entreprises et des missions de contrôles viennent renforcer le dispositif de surveillance et de suivi environnemental et social dans tous les sites d'intervention du PUDC.

Le tableau ci-après présente le bilan de mise en œuvre des activités de sauvegardes environnementales et sociales, conformément aux orientations du PGES du PA-PUDC.

Tableau 3 : Suivi de la mise en œuvre des activités de GES et organisations responsables

Activités	Responsables	Actions-Constats
Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGES et réaliser des consultations publiques	Emprunteur GdS PUDC	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi de la mise en œuvre du PGES est assuré par le conseiller en environnement et le responsable de la cellule ingénierie sociale du PUDC sous la supervision de la cheffe de projet ; - Les partenaires techniques comme la DEEC et la DEFCCS appuient le PUDC dans le suivi environnemental et social du PUDC ; - Un partenaire technique et un cabinet d'ingénierie sociale sont engagés pour appuyer le volet ingénierie sociale (ANRAC et MSA) ; - Des bureaux de contrôle sont recrutés pour assurer la supervision de la mise en œuvre des PGES entreprises ; - Des campagnes d'information, de sensibilisation et de consultation des parties prenantes sont menées par les experts du programme, les agents de MSA et ANRAC auprès des parties prenantes secondaires dans la zone du projet (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, conseillers municipaux, chefs de services départementaux et régionaux, agents d'encadrement techniques locaux...) ; - 180 réunions villageoises sont tenues depuis le début de la mise en œuvre du projet dont 10 au courant de ce trimestre, pour informer et sensibiliser les parties prenantes principales (populations bénéficiaires) sur le sous-projet y compris les dispositions techniques environnementales et sociales prévues et le plan de surveillance prévu avant le démarrage des travaux d'un sous-projet ; - Le conseiller en environnement et le chef de projet PA-PUDC BAD ont organisé une mission de 10 jours (du 13 au 22 février 2023) dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack pour procéder, en collaboration avec les membres des CRSES et les communautés bénéficiaires, la validation et le screening environnemental et social des sites proposés pour les sous-projets de postes de santé, de mini-forages et de magasins de stockages des céréales ; - Le chargé de projet en génie civil de la CAT et les coordinations des PRI nord et centre ont organisé des missions de validation des sites sur la base du formulaire type, dans les régions de Thiès, Fatick et Louga pour les sous-projets « quick wins » et magasins de stockage ; - Des rencontres de travail sont tenues avec les chefs des DREEC, les médecins chefs de régions, les maires, les membres des bureaux des SAR pour discuter et valider ensemble les choix liés aux changements de sites et surtout du travail attendu de leur intervention ; - Deux rencontres de suivi bilan de la mise en œuvre des protocoles avec la DEFCCS et la DEEC ont été organisées à tour de rôle le 29 mars 2023 dans les locaux du PUDC pour évaluer le niveau d'avancement des activités en cours d'exécution, de statuer sur les perspectives, d'analyser les risques et de s'accorder sur des mesures d'atténuation des risques ; - Une réunion de coordination avec l'ensemble des équipes HSE et chargés de projets des travaux pistes financés par la BAD a été organisée le 27 mars 2023 dans les locaux du PUDC pour faire le bilan de la performance environnementale et sociale de chaque entreprise sur la base des résultats des suivis et de l'analyse de leur rapport et ceux de la mission de contrôle et aussi anticiper sur le volet reboisement ; - Les matrices de suivi des engagements environnementaux et sociaux et des recommandations de la mission de suivi de la performance des entreprises a été finalisée et partagée avec les missions de contrôle et les entreprises pour renseigner les données relatives aux dates de dépôt et de validation des PGES, au nombre de séances de ¼ d'heure HSE, au nombre de séances

		<p>de sensibilisation des populations dans les zones de travaux et les rapports disponibles, à l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes accessibles pour les travailleurs et les riverains, au nombre de plaintes reçues et traitées ; au nombre d'emplois créés et à la répartition par femmes et par jeunes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - En plus des rapports de surveillance environnementale, les PV de réunions de chantiers sont régulièrement partagés avec les feuilles de présence qui permettent de vérifier la présence du HSE et d'apprécier le niveau de suivi des mesures environnementales et sociales, hygiène, sécurité et santé ; - Les rapports mensuels des entreprises sont régulièrement soumis pour rendre compte du bilan des mesures de gestion environnementale et sociale, hygiène, sécurité et santé ; - Une boîte à outils pour le suivi des volets environnement, social, hygiène, sécurité et santé est mise en place par le PUDC et imposée aux entreprises pour leur utilisation dans la surveillance environnementale et sociale des activités ; - L'équipe du PUDC (Coordonnateur National, chefs de projets, conseiller en environnement, responsable cellule ingénierie sociale, chef CAT, PRI et chargés de projets) organise des missions de supervision sur les chantiers pour s'assurer de la bonne exécution des travaux dans le respect des engagements environnementaux et sociaux, conformément aux dispositions définies et validées dans les PGES des entreprises ; - La prise en charge des mesures de sauvegardes lors des travaux est intégrée dans les contrats des entreprises.
Rapporter trimestriellement les résultats de la mise en œuvre	Emprunteur GdS PUDC	<ul style="list-style-type: none"> - Les rapports T1, T2 et T3 et T4 2022 et T1 20223 sont soumis à la BAD.
Superviser la mise en œuvre du PGES, incluant des consultations publiques	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> - La BAD n'a pas encore organisé de mission de supervision pour le volet environnement du PUDC.
Pour certains projets de Catégories 1 et 4, compléter un audit de conformité détaillé	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> - Non applicable pour le PUDC classé catégorie 2 selon la classification de la BAD. Mais l'audit annuel de performance environnementale et sociale est requis
Pour certains projets de Catégorie 2, compléter un audit de conformité simplifié	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> - Les termes de références pour le recrutement d'un consultant pour faire un audit de la conformité environnementale et sociale sur l'ensemble des volets du programme sont finalisés et le processus de recrutement du consultant est en cours.
Revoir le PGES en cas de non-conformité	Emprunteur GdS PUDC	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de non-conformité notée pour le moment sur le PCGES pouvant entraîner une révision.
Approuver les modifications proposées au PGES	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de demande de modification sur le PCGES du PUDC.

VI. Suivi spécifique de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales et en ingénierie sociale

6.1. Présentation du bilan des activités de supervision et de suivi du PGES du PA - PUDC

Le PUDC a signé des conventions cadres et projets de partenariat avec la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) et la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) pour la prise en charge des mesures relatives au suivi environnemental et social et la gestion des ressources naturelles. L'opérationnalisation a été axée sur le suivi de la conformité environnementale et sociale, hygiène, sécurité et santé dans toutes les interventions du programme. Aussi, pour s'assurer de l'effectivité des mesures prévues, le programme a recruté des bureaux de contrôle pour la supervision des travaux y compris les volets environnement, social, hygiène, sécurité et santé (ES HSS) ; ceci dans le souci de garantir la qualité, le respect des délais et des dispositions ES HSS. Ces partenariats et engagements contractuels visent à établir le cadre global de collaboration entre les parties aux fins de mobiliser et d'associer leurs compétences respectives pour l'atteinte des objectifs communs.

Les ressources sont destinées à la réalisation des activités de suivi environnemental et de restauration des écosystèmes dégradés. Il s'agit pour la DEFCCS et la DEEC de poursuivre la mise en œuvre des plans d'action budgétisés de leur premier projet de partenariat. Les résultats des activités déroulées par les cabinets et structures d'appui en IEC et les missions de contrôle et de supervision des travaux et prestations intellectuelles sont présentés. Aussi, les données de suivi obtenues dans le cadre des missions de l'équipe du programme au niveau central comme dans les Pôles Régionaux d'Intervention (PRI) sont également prises en compte pour ce trimestre. Au courant de ce trimestre 1 de 2023, le programme a intégré le suivi de la performance environnementale et sociale des entreprises et le suivi des plaintes via le MGP du programme et des partenaires de mise en œuvre. Le tableau suivant présente la synthèse des activités par entité de supervision et de suivi.

Tableau 6 : Bilan des activités réalisées par entité de supervision et de suivi des PGES des projets d'appui au PUDC

Structures	Activités réalisées
	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de termes de référence pour l'audit annuel de performance environnementale et sociale du PA PUDC/BAD validé par la BAD après revue ; - Prospection et validation des sites devant abriter les sous projets de postes de santé, de magasins de stockage des céréales, de mini-forages dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack ; - Suivi de la disponibilité des délibérations ou du déclenchement du processus en collaboration avec les populations bénéficiaires, les maires et sous-préfets des localités d'intervention ; - Suivi de la validation des résultats de screening environnemental et social par les DREEC de Diourbel, Fatick et Kaolack ; - Consultation des parties prenantes concernées et impactées pour recueillir leur craintes, avis et recommandations dans le cadre des sous-projets à redéployer, en cours de réalisation et en phase de valorisation du 13 au 27 février 2023 - ;

PUDC	<ul style="list-style-type: none"> - Partage avec la DEEC et les DREEC la base de données des sous projets en attente de screening ou devant faire l'objet de visite d'évaluation de la performance environnementale et sociale ; - Revue et validation des rapports bilan de mise en œuvre des premiers décaissements dans le cadre des conventions et projets de partenariats avec la DEFCCS et la DEEC ; - Organisation de rencontres de suivi du niveau de la mise en œuvre des projets de partenariat avec la DEEC et la DEFCCS ; - Suivi de la mise en œuvre des PGES entreprises avec la collaboration des environnementalistes des missions de contrôles et des entreprises ; - Missions de suivi de la performance environnementale et sociale des chantiers de pistes de GEOTP, ICONS, ECOTRA et KELIMANE ; - Suivi de la conformité environnementale et sociale, qualité, hygiène, sécurité et santé au travail des entreprises - Revue et validation des rapports mensuels de surveillance environnementale et sociale hygiène sécurité et santé des entreprises ; - Suivi du redéploiement des activités d'ingénierie sociale confiées au cabinet MSA ; - Elaboration de mécanisme de gestion des plaintes du programme ; - Revue du mécanisme de gestion des plaintes (MGP), préparé par le cabinet MSA, dans le cadre de son contrat avec le PUDC pour la mise en œuvre du volet IEC ; - Suivi de la mise en œuvre des mécanismes de gestion des plaintes (MGP) des entreprises et bureaux de contrôle ; - Gestion des plaintes enregistrées via le mécanisme du programme ; - Formation du personnel du PUDC en genre et inclusion sociale ; - Revue et validation du rapport portant étude sur capitalisation et la labellisation des projets hydrauliques du PUDC ; - Rencontres de travail avec universités Gaston Berger de Saint Louis, EL Hadji Ibrahima NIASS du Sine Saloum et Celle de Ziguinchor dans le cadre des activités du « PUDC ACADEMY » ; - Participation à l'élaboration des DAO de construction de plateformes de transformation agricole (PTA) pour s'assurer de la prise en charge des clauses environnementales et sociales ; - Rencontre coordination pour le suivi des engagements environnementaux et sociaux des entreprises et missions de contrôles recrutées dans le cadre de l'exécution des travaux du programme ; - Évaluation du niveau d'atteinte des indicateurs de performances attendus de l'intervention de la DEFCCS et de la DEEC ; - Mise à jour du tableau de suivi des performances/indicateurs environnementaux et sociaux de programme.
DEFCCS	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation en deux étapes d'une mission de suivi des réalisations dans les régions de Louga, Diourbel, Fatik, Kaolack, Thiès et Kaffrine du 08 au 14 janvier 2023 pour l'évaluation des taux de survie, identification des contraintes et solutions ; - Elaboration et partage de rapport de mission suivi des réalisations ; - Elaboration et partage des rapports technique et financier du premier décaissement ; - Participation aux missions de screening du PUDC du 13 au 22 février 2023 ; - Participation aux rencontres de suivi organisées par le PUDC ; - Participation aux ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale du PUDC organisés par les DREEC ; - Prise en compte des observations partagées par le PUDC dans les rapports de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration, validation et partage des termes de références pour les ateliers régionaux de partage ;

DEEC	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale du PUDC dans les régions de Kaolack, Diourbel, Louga, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. - Elaboration et partage des rapports d'ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale du PUDC ; - Visites de sites et validation des résultats de screening des sous projets de postes de santé, de mini forage, de magasins de stockage et d'unité de transformation laitière dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack ; - Réunion de suivi du niveau de mise en œuvre du plan d'actions de suivi environnemental des réalisations du PUDC ; - Rencontres de consultations entre les DREEC et les experts du PUDC en charge des volets environnement, social et suivi évaluation du 13 au 27 février 2023 ; - Participation à la rencontre de suivi de la performance dans le cadre du protocole, organisé par le PUDC le 27 mars 2023 ; - Elaboration du rapport bilan d'exécution du premier décaissement.
MSA	<ul style="list-style-type: none"> - Animation communautaire autour des chaînes de valeurs ; - Appui à la tenue des assemblées générales d'information et de renouvellement des instances des SAR à Média Santhie, Diossong et à Dar Salam Fodé avec une mobilisation de 233 bénéficiaires dont 123 femmes ; - Organisation de réunions villageoises d'information, - Elaboration et partage de mécanisme de gestion des plaintes pour le suivi des réclamations liées à leur intervention ; - Organisation de dix (10) ateliers de renforcement des capacités des SAR sur la Gestion Administrative et Financière (GAF) des coopératives ; - Elaboration de plan d'affaires pour les plateformes de transformation agricole de niébé à Koki/Keur Samba Sadio ; de Fonio à Kédougou ; de sounp (<i>Balanites</i>) à Oudalaye/Wouro Doro et d'arachide à Dodji/Khol Khol, Koussanar et Kaffrine/Nganda ; - Sensibilisation de six (06) SAR (Bisnabé Gandé, Mbayène Thiasdé, Wadane Jolof, Loumboul Bobory, Saré et Dépal Mbaye) dont 78 femmes sur 144 participants, sur les activités autour de la coopérative pour le renforcement des liens entre l'organisation et ses membres ; - Diagnostic des SAR pour évaluer sur la base d'un questionnaire le niveau d'organisation et de fonctionnement ; - Suivi de la délibération des sites de postes de santé et installation de comité de suivi à Ndiob et Mbélékadio dans le Fatick.

6.2. Bilan des activités de suivi spécifique réalisées par l'équipe du PUDC

6.2.1. Screening environnemental et social des sous projets de postes de santé, de mini forages, de magasins de stockage de céréales et d'unité de transformation laitière

L'objectif global attendu est de garantir la mise en œuvre des sous-projets dans le respect des obligations environnementales et sociales. Les objectifs spécifiques attendus dans le cadre de cette activité sont :

- Déterminer les sous-projets qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau environnemental et social ;
- Recueillir au niveau local des informations sur les problèmes environnementaux et sociaux associés à l'implantation du sous-projet en vue de déterminer le travail environnemental à faire ou les mesures à appliquer ;

- Faire valider par les DREEC les résultats de tri préliminaire ou screening environnemental et social réalisé par le PUDC.

Les missions de screening ont démarré en collaboration avec les DREEC suite à la finalisation des fiches de prospection de validation de site et de screening environnemental et social. Ces missions étaient couplées avec celles portant sur la consultation des parties prenantes pour recueillir les avis, craintes et recommandations des parties prenantes sur chaque sous-projet à déployer en plus de l'identification des besoins en renforcement de capacités pour mieux orienter les contenus des sessions de renforcement prévues avec le prochain décaissement.

Les activités de tri et de validation des screening seront déroulées dans les 13 régions d'intervention et sur l'ensemble des sites devant abriter des sous-projets du PUDC. Le seconde phase allant du 13 au 27 février 2023 a ciblé les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack pour les sous-projets de mini forages, de magasins de stockage des céréales et de postes de santé sur financement de la BAD en plus de l'unité de transformation Laitière prévue avec l'appui de la BID. Les tableaux 4 et 5 suivants présentent le bilan de la validation des sites et du screening.

Tableau 4 : Bilan validation des sites et screening environnemental et social dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack

N°	DREEC	Sous projets	Localisation	Participants	Instruments	Validation
01	Diourbel	Unité de transformation laitière	Mbacké	DREEC/PUDC/SAR	Simple mesures	Oui
02		Magasin stockage céréales	Keur Baba (Taif)	DREEC/PUDC/SAR	Simple mesures	oui
03		Mini forage	Keur Baba (Taif)	DREEC/PUDC/SAR	Simple mesures	oui
04		Magasin stockage céréales	(Ndankh Séne)	DREEC/PUDC	Simple mesures	oui
05		Mini forage	(Ndankh Séne)	DREEC/PUDC/SAR	Simple mesures	oui
06	Kaolack	Magasin stockage céréales	Ayenoumane	DREEC/PUDC/SAR	Simple mesures	oui
07		Mini forage	Ayenoumane	DREEC/PUDC/SAR	Simple mesures	oui
08		Magasin stockage céréales	Santhieu Médine	DREEC/PUDC/SAR	Simple mesures	oui
09		Mini forage	Santhieu Médine	DREEC/PUDC/SAR	Simple mesures	oui
10		Plateforme de Transformation agricole	Dinguiraye	PUDC/ANCAR/GIE femmes	Simple mesures	oui
11		Poste de santé	Nganda Wolof (Keur aka/Ndoffane)	DREEC/PUDC/Commune/ Région Médicale/Population	Simple mesures	oui
12		Poste de santé	Keur Yoro (Wack Ngouna)	DREEC/PUDC/Commune/ Région Médicale/Population	Simple mesures	oui
13		Poste de santé	Prokhane (Nioro)	DREEC/PUDC/Commune/ Région Médicale/Population		Non Site à changer
14	Poste de santé	Khelcom Birane (Gossas)	DREEC/PUDC/Commune/ Région Médicale/Population	Simple mesures	oui	

15		Poste de santé	Keur Bakary (Kayemor/Nioro)	DREEC/PUDC/Commune/Région Médicale/Population	Simple mesures	oui
16	Fatick	Magasin stockage céréales	Tallène (Foundiougne)	DREEC/PUDC/Commune/Région Médicale/Population	Simple mesures	oui
17		Mini forage	Tallène (Foundiougne)	DREEC/PUDC/Commune/Région Médicale/Population	Simple mesures	oui
18		Poste de santé	Somb (Patar Lia/Gossas)	DREEC/PUDC/Commune/Région Médicale/Population	Simple mesures	oui
19		Poste de santé	Ngonine (Ngayokhème)	DREEC/PUDC/Commune/Région Médicale/Population	Simple mesures	oui
20		Poste de santé	Falia (Dionewar)	DREEC/PUDC/Commune/Région Médicale/Population	Simple mesures	oui
21		Poste de santé	Nghador (Djirna)	DREEC/PUDC/Commune/Région Médicale/Population	Simple mesures	oui
22		Poste de santé	Ndramé Ibreu (Keur Saloum Diané)	DREEC/PUDC/Commune/Région Médicale/Population	Simple mesures	oui

Il ressort des consultations des parties principales et secondaires un avis très favorable pour les sous-projets prévus quel que soit le type. Les autorités administratives et territoriales ont salué la démarche du projet de les associer au début du processus. Ils confirment que leur implication permettra une meilleure maîtrise des sous-projets, une bonne préparation et accompagnement des communautés dans le choix des sites, la mise à disposition des délibérations et l'anticipation sur les conflits potentiels. Ils s'engagent à accompagner le processus pour réussir les travaux attendus avec beaucoup d'impatience vu les nombreuses requêtes des populations et surtout les difficultés des autorités sanitaires particulièrement dans les zones frontalières. Ces dernières ont beaucoup salué la démarche du PUDC de s'aligner sur la carte sanitaire en faisant le choix des sites. Leur participation au processus de screening a permis de partager les informations relatives aux évolutions des besoins et surtout les risques et potentiels doublons avec d'autres programmes ou initiatives de même nature.

Globalement, l'ensemble des sites visités ont été validés. Seul le sous-projet de poste de santé prévu à Prokhane n'a pas fait l'objet de screening car les autorités locales ont confirmé aux membres de la mission l'évolution du besoin. Vu l'augmentation de la population et l'organisation annuelle d'évènement religieux, les autorités locales en charge de la gestion de la cité ont soumis une demande de construction de centre de santé. Celle-ci est en cours de traitement au niveau du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Sur cette base, la mission a décidé de proposer le changement du site par une autre localité prioritaire dans la carte sanitaire.

Les parties prenantes ont beaucoup insisté sur l'urgence de la demande compte tenu de l'inadéquation des sites qui sont plus part par des anciennes cases de santé érigées en postes de santé. La mission a constaté l'urgence de la demande qui a même amené certaines communautés à construire et/ou équiper sur fonds propres des locaux pour abriter provisoirement les postes de santé. Ces initiatives locales associées aux appuis du gouvernement ont permis aux communautés de réduire.

Les populations des zones insulaires comme les sites de Falia et Nghador respectivement dans les communes de Dionewar et de Djirna ont soulevé des inquiétudes liées surtout à leur enclavement. Cette situation ne facilite pas selon les communautés la réalisation des projets de construction à cause des difficultés confrontées par les entreprises pour acheminer le matériel. D'après ce groupe de parties prenantes, beaucoup de projets similaires sont à l'arrêt. Cependant, ils recommandent au PUDC de

choisir des entreprises qualifiées et dotées de ressources suffisantes pour réaliser les travaux dans les délais.

Les populations marquent leur disponibilité et engagement pour accompagner les entreprises lors du transport du matériel sur site. Ils sollicitent une accélération du processus pour la réalisation du projet dans les mois à venir compte tenu des difficultés confrontées par les communautés pour l'accès rapide aux soins de qualité.

Ci-dessous les résultats de validation de quelques sites de postes de santé dans les régions de Fatick et Kaolack à titre d'exemple.

Éléments de vérification	Nghadior commune de Djinda	Falia commune de Dionewar	Somb/ Patar lia- Gossas
Coordonnées géographiques	A compléter	A compléter	X = 1444234575. Y = 16 2113005
Statut du terrain (privé-public-classé) = à écarter si privé ou classé	Public/terrain réservé pour projet communautaire	Public/ Zone réservée pour un poste de santé	Public/ Réserve financière case de santé
Superficie totale disponible ? (m ² ou ha)	4 hectares	2500 m ²	Environ 5000 m ² (1/2 ha)
Superficie prévue pour les travaux ? (m ² ou ha)	2500 m ²	420 m ²	2500 m ²
Superficie à bâtir ? (m ²)	420 m ²	420 m ²	420 m ²
Type de sol ?	Sol Dior	Sol Dior	Dior
Type de végétation sur le site ? Et importance/densité ?	- 15 <i>Eucalyptus</i> - 10 <i>Prosopis</i>	- 03 <i>Parinari</i> - 02 <i>Adausonia</i> - <i>Piliostigma</i>	- 1 <i>Tamarindis</i> - 1 <i>plio stigma</i> - 1 <i>Azadirachta indica</i>
Distance par rapport aux habitations, sites habituellement occupés par des tiers, des établissements relevant du public et des zones destinées à l'habitation, d'un cours d'eau, d'un lac, d'une forêt ou zone classée, ou zone dédiée à la culture ou au pâturage... ?	- Environ 150 m de la mer	- Quand tu dis aux parcelles réservées pour les habitations - Contigu aux rizières - Contigu à la décharges sauvage	- Environ 50 de l'école primaire somb - Environ 200 m du forage
Présence d'infrastructures ou autres occupations ou installations physiques sur le site ? Si oui préciser le type d'occupation ou exploitation ? Personne physique ou morale	Pas d'infrastructure sur ce site	- Pas d'installation physique - Terrain non cultivé	Oui case de santé y compris logement Sage-femme foncfonctinnet
Existence de réseau ? Type (assainissement, adduction d'eau, téléphonique...) et profondeur ?	- Addiction d'eau environ 30 m - Absence de délibération	- Addiction d'eau existante sur site (forage à 50 m de la clôture) - Environ 100 M des poteaux électriques	- Moins de 5 M de la ligne électrique - Existence revenu addiction du site
Zone inondable où situé dans une Dépression ? Pente ?	Pas d'inondation	- Pas d'inondation	Non/ relief plat
Distance par rapport à un route principale (désenclavement) ?	Environ 150 m du la plage	Environ 50 m de la plage	Environ -600 M
Accessibilité site ? En hivernage aussi. Si non expliquez les contraintes	Accès très difficile Zone insulaire	Accessibilité très difficile ; les sites est accessible à public de la mer	Oui / site très accessible

Existence de délibération ? Où l'engagement de la collectivité territoriale ? Si oui donner les références du titre	Pas encore/Engagement collectivité à délibérer dans 1 mois au maximum	Non mais l'engagement de la commune est obtenu pour délibération	Oui
Implication communautés bénéficiaire sur le choix du site ou autres acteurs ? Leurs avis ?	Oui la communauté a choisi le site	Oui/ les communautés ont choisi leur site	Oui / les communautés ont choisi le site
Autres informations pertinentes à signaler ?	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des rizières à côté du site - Existence de petites décharges sauvages abandonnées - Existence des intolérances (alcool violence basée sur le genre) 	
Points critiques	Recommandations	Recommandations	
<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accès sur le site - Problème d'acheminement du matériel - Position en zone insulaire - Cette fortement boisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage très tôt - Approvisionnement du chantier par grande quantité/grande pirogues - Impliquer la communauté dans le transport - Bien planifier les horaires de navettes en fonction de la situation en mer - Reboiser un hectare de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le transport du matériel et du personnel de l'entreprise - Garantir la sécurité lors des déplacements - Implanter de pistes à l'ouest - Respecter-les uses et coutumes - Assurer une bonne gestion des déchets - Recruter la main de votre 	Implanter le bâtiment au nord / site contigu à la case existante
Avis général et décision équipe/mission	Motifs	Motifs	
Site retenu avec réserve			
Site non retenu à changer	Pas de contraintes majeures	Pas de contraintes majeures	Pas de contraintes majeures
Site retenu sans réserve			

Éléments de vérification	Ngayokhem- Fatick	NDRAMÉ Ibreu	Keur Bacary-Kaolack
Coordonnées géographiques	A compléter	A compléter	X = 137146482 Y = 155483972
Statut du terrain (privé-public-classé) = à écarter si privé ou classé	Public/ Réserve foncière	Public/ terrain déjà délibérer pour construire un poste de santé	Public, Réserve foncière du poste existant déjà clôturé
Superficie totale disponible ? (m ² ou ha)	3600 m ²	2 500 m ²	2 500 m ²
Superficie prévue pour les travaux ? (m ² ou ha)	3600 m ²	2 500 m ²	2 500 m ²
Superficie à bâtir ? (m ²)	420 m ²	420 m ²	420 m ²
Type de sol ?	Sol Dior	Dior	Deck-Dior
Type de végétation sur le site ? Et importance/densité ?	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Balanites (soup) 01</i> - <i>Anoseisus (Ngédiam) 01</i> - <i>Faidherbia Albida (Kaad) 02</i> - <i>Rônier 02</i> 	Pas de ligneux	Pas d'arbres
Distance par rapport aux habitations, sites habituellement occupés par des tiers, des établissements relevant du public et des zones destinées à l'habitation, d'un cours d'eau, d'un lac, d'une forêt ou zone classée, ou zone dédiée à la culture ou au pâturage... ?	+ 500 m des habitations 30 m environ de l'école élémentaire et +200 du CEM	50 m du bâtiment de l'ancienne poste de santé ; 20 m de l'école primaire NDRAMÉ ; 50 m environ de la 1 ère concession	Contiguë aux premières habitations
Présence d'infrastructures ou autres occupations ou installations physiques sur le site ? Si oui préciser le type d'occupation ou exploitation ? Personne physique ou morale	<ul style="list-style-type: none"> - Site contigu au poste actuel ; - Sans installation physique sur l'emprise identifiée 	Oui/ Bâtiment en construction pour 1 poste de santé	2 Bâtiments : Poste de santé et logement ICP Construit depuis 2013 sur fonds communautaire/association
Existence de réseau ? Type (assainissement, adduction d'eau, téléphonique...) et profondeur ?	<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau électrique traverse le site - Existence d'eau sur site 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'électricité dans le village - 5 m environ du réseau d'eau 	Oui le site est alimenté en eau et électricité
Zone inondable où situé dans une Dépression ? Pente ?	Pas inondation	Pas d'inondation sur l'emprise le terrain est situé en amont de la dépression	Non
Distance par rapport à une route principale (désenclavement) ?	7 Km de la piste Toucar-Ngayokhem	1 km environ de la piste Keur Saloum Diané Sokone et 13 km de K.S Diane	Environ 5m de la piste Medina Sabakh Kayemor
Accessibilité site ? En hivernage aussi. Si non expliquez les contraintes	Site très accessible mais avec quelques difficultés en hivernage à cause de l'absence de piste	Le site est accessible mais très difficile en hivernage _ En hivernage seul l'entrée du côté de NDRAMÉ est facile d'accès	Oui

Existence de délibération ? Où l'engagement de la collectivité territoriale ? Si oui donner les références du titre	Non / engagement commune à procéder à la délibération	Oui/ Engagement mairie à fournir une copie	Oui
Implication communautés bénéficiaire sur le choix du site ou autres acteurs ? Leurs avis ?	Oui la communauté a choisi le site accompagné par le district	Oui / les populations ont fait le choix ensemble	Oui
Autres informations pertinentes à signaler ?	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une petite à plus de 100 m du site - Présence d'un bâtiment en chantier initié par les communautés pour construire un poste de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Le poste est déjà clôturé sur fonds des populations (Association and ligguey Keur Bacary) ; - La mairie a équipé le poste ; - Existence de logement pour le ICP aussi ; - Expression de Besoin : Bloc sanitaire maternité, Logement sagefemme ; - La mairie propose de remplacer le site par Kayemor ou Coulomb - Le médecin chef de région propose la construction du nouveau poste pour le respect des normes
Points critiques	Recommandations	Recommandations	Recommandations
Délibération non encore disponible mais il y a l'engagement de la collectivité territoriale à les fournir dans les meilleurs délais	Suivre la délibération du site	Prévoir une alimentation solaire ou électrifié le village. Heureusement le site est retenu dans le marché électrification solaire du PA PUDC-BAD	Étudier l'option de substituer par le site proposé par la mairie
Avis général et décision équipe/mission	Motifs		Motifs
Site retenu avec réserve			
Site non retenu à changer	Pas de contraintes majeures	Pas de contraintes majeures	Maintenir la construction du nouveau poste
Site retenu sans réserve			

Missions de consultation des PP, de validation Sites et de screening ES des sous projets en images



Screening poste de santé Dramé Ibreu



Consultation équipe municipale K S Diané



Remise des fiches screening validés au chef de projet BAD par le chef de DREEC de Diourbel



Restitution des résultats de screening au sous projet de Nganda pour approbation du site et du processus



Consultation équipe poste de santé Somb en présence du Comité de Développement Sanitaire lors du screening et de la région médicale de Fatick



Consultation du maire de la commune de Patar Lia dans le cadre du screening du poste de santé de Somb en présence de la région médicale de Fatick



Consultation population Nganda Wolof dans le cadre du screening du poste de santé en présence du maire de la commune



Validation site et screening sous projet poste de santé Nganda Wolof en présence du maire et son équipe et les populations



Screening poste de santé de Keur Bakary



Screening poste de santé Nghadior/Ndjirda



Screening sous projet unité de transformation laitière à Mbacké avec l'équipe de la DREEC de Diourbel



Restitution des résultats du screening à l'équipe de la région médicale de Kaolack

6.2.2. Suivi performance environnementale et sociale des sous projets du PA PUDC-BAD

Les principales réalisations attendues de la première opération de la phase 2 avec l'appui de la BAD sont, entre autres, (i) l'accompagnement pour la mise en valeur de 23 périmètres agricoles au profit de 23 Sociétés Agricoles Rurales (SAR) mises en place à la première phase du programme avec l'installation d'équipements d'irrigation par aspersion sur 01 hectare); (ii) la réalisation de 40 forages et infrastructures pour l'alimentation en eau potable (iii) l'acquisition de 448 équipements de transformation Agricole pour les femmes et les jeunes ; (v) la réalisation de 300 km de pistes rurales et de 26 centrales solaires ; (vi) la construction de 20 postes de santé équipés. Le tableau suivant présente l'évolution des extrants entre le projet initial et le pourcentage de contribution de la version révisée.

Tableau 5 : Etat d'avancement par volet en fonction des objectifs

Volets	Objectif initial du Projet	Objectif révisé	Etat Etat d'avancement
Périmètres Horticoles (mini forage et magasins de stockage)	40	23	- Périmètre d' 01 ha aspersion alimentation solaire en cours d'exploitation ; - Mini forage et magasins en phase d'attente de démarrage et screening en cours
Forages et Châteaux d'Eau (Système)	40	40	- 09 systèmes réalisés et mis en service ; - 03 réalisés en attente de mise en service ; - 25 en cours de réalisation et 03 en attente de démarrage
Equipements Poste Récolte	500	448	448 en cours de fabrication par SISMAR dont 191 en attente de test grandeur nature ou conformité
Piste Rurale	300	300	- 115, 5 Km dans les régions de Diourbel, Kaolack et Fatick confiés respectivement aux entreprises ECOTRA (Lot 4 : 44,5 Km), GEOTOP (Lot 1 : 29, 5 Km) et I CONS (Lot 2 : 41,5 Km) ; - 99 Km dans les régions de Louga et Thiès confiés à KELIMANE (Lot 5 : 33 Km) et ETF (Lot 3 : 46 km en attente de démarrage).
Centrale solaire	30	26	DAO finalisés et sélection entreprises en cours
Réseaux Moyenne et Basse Tension	190	Supprimé	
Postes de Santé	20	20	Entreprises sélectionnées enregistrement contrat en cours ; 09 ayant déjà fait l'objet de screening et 11 en attente de screening

6.2.2.1. Volet piste rurale

Des travaux de réalisation de 214,5 km de pistes rurales sont en cours dont :

- **115, 5 Km** dans les régions de Diourbel, Kaolack et Fatick confiés respectivement aux entreprises ECOTRA (Lot 4 : 44,5 Km), GEOTOP (Lot 1 : 29, 5 Km) et I CONS (Lot 2 : 41,5 Km) ;
- **99 Km** dans les régions de Louga et Thiès confiés à KELIMANE (Lot 5 : 33 Km) et ETF (Lot 3 : 46 km en attente de démarrage).

Seul le lot 3 confié à ETF n'a pas encore connu un début d'exécution. Les procédures administratives en rapport avec le marché sont toujours en cours.

Cependant, il faudra préciser que le rapport des trimestres 2 et 3 de l'année 2022 a fait mention des non conformités dont l'absence de screening pour les sous-projets démarrés. Cette situation n'a pas épargné le volet piste malgré la réalisation d'une évaluation d'impact par région dans le cadre des études APD.

L'approche retenue pour la correction des non-conformités se déroule correctement pour les sous projets pistes. Elle est basée sur les étapes suivantes à savoir :

- a) L'analyse du cadre institutionnel et organisationnel du suivi environnemental et social ;
- b) La revue globale de la conformité par l'exploitation des DAO et des contrats des entreprises et bureaux de contrôle mobilisés pour s'assurer de l'intégration des clauses environnementales et sociales, hygiène sécurité et santé en plus des mesures sur les violences basées sur le genre (VBG), le harcèlement (HS) et l'abus sexuel (AS) ;
- c) L'analyse des PGES et PHSS des entreprises, des dispositifs de supervision des bureaux de contrôle ; et des mécanismes de suivi des mesures de mitigation par l'UCP, les CRSES et le comité national (points focaux DEEC, DEFCCS, ...) en charge du suivi du PCGES pour apprécier les effets attendus de la mise en œuvre des mesures et actions de suivi évaluation de la performance ;
- d) La réalisation du suivi de la conformité par les experts en environnement et social du PUDC, le comité national ou la task force (PUDC-DEFCCS-DEEC-autres directions concernées) ;
- e) La Systématisation de l'audit annuel de suivi de la performance environnementale et sociale du PA PUDC/BAD conformément aux exigences de la banque.

Cette démarche est détaillée dans une note séparée portant stratégie de prise en charge des non-conformités dans le cadre du PUDC 2. L'objectif de la stratégie de suivi de la performance mise en place depuis le trimestre 2 de 2022 est de vérifier le niveau de conformité environnementale et sociale des travaux réalisés mais aussi d'améliorer la performance environnementale et sociale, par l'identification des écarts aux mesures, normes et bonnes pratiques, en vue de proposer des mesures de correction et d'amélioration si nécessaire.

- a) Pour la prise en compte des mesures de sauvegardes dans le cadre des travaux pistes du PUDC, les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les contrats des entreprises recrutées ont intégré des clauses environnementales et sociales, et les entreprises ont mobilisé un responsable en Hygiène Sécurité Environnement (HSE) pour la surveillance des engagements Environnementaux et Sociaux sur le terrain conformément aux PGES et Plans Santé Sécurité au Travail qui ont été approuvés. La supervision de la conformité ES est assurée par l'expert environnement mobilisé par bureaux d'étude ICA et SONED en consortium dans le cadre de ce mandat. Le suivi global des activités de sauvegardes environnementale et sociale est assuré par le binôme en environnement et social du PUDC. En plus de leur responsabilité régalienne en matière de suivi du respect de la réglementation nationale en matière d'environnement et de Gestion des Ressources Naturelles, la DEEC et le DEFCCS ont bénéficiés d'appui dans le cadre de protocoles cadres et projets de partenariats pour accompagner le programme de le suivi de la performance ES. La mobilisation du cabinet MSA et de l'agence ANRAC permet au programme d'assurer le redéploiement de la stratégie d'ingénierie sociale et la mise en œuvre

des plans d'actions sectoriels (PAS). La conclusion du suivi du cadre institutionnel et organisationnel du PUDC pour les sous projets pistes atteste sur ce point est une **conformité**.

- b) Les DAO et contrats des entreprises I CONS, KELIMANE, GEOTOP et ECOTRA ont été exploités en vue de vérifier l'intégration des clauses environnementales et sociales. Celles-ci ont été bien intégrées dans les DAO avec l'obligation de l'élaboration et de la mise en œuvre de PGES de chantier et de Plan Santé Sécurité au Travail. Aussi, il a été exigé à chaque entreprise de recruter un responsable HSE comme précisé plus haut. Donc Il s'agit d'une **conformité** par rapport au PGES du PA PUDC-BAD et de la sauvegarde opérationnelle (SO) 1 de la BAD.
- c) Les quatre entreprises ont préparé et déposé auprès de la mission de contrôle un PGES chantier ce qui atteste une **conformité** conformément aux exigences du marché et de la SO1 de la BAD. Par contre suite à la revue des documents d'exécution en matière d'environnement, les spécialistes en environnement et ingénierie sociale du PUDC, ont demandé aux entreprises une réactualisation des PGES conformément au nouveau plan proposé par le PUDC. L'analyse croisée des DAO, contrats et PGES E a permis d'identifier les indicateurs de performance environnementale et sociale, hygiène, sécurité et santé, pour le suivi du rendement par rapport aux exigences et engagements à travers une matrice de suivi des EES HSS (voir tableau 6).
- d) A cet effet, une mission de suivi environnemental et social a été organisée par le PUDC du 23 au 28 janvier 2023 pour évaluer le niveau de performance de chaque chantier. Les résultats sont détaillés dans le compte rendu de mission annexé au présent rapport. Les constats de non-conformité notés ont fait l'objet de recommandations suivies dans une matrice présentée ci-dessous (voir tableau 7). Aussi, les recommandations adressées aux entreprises ont été partagées avec la mission qui a pris le relais pour suivre l'application des mesures. Ainsi, deux principaux outils ont servi de tableau de bord pour le suivi des engagements et recommandations. Les entreprises ont reçu chacune une lettre de notification et d'avertissement du non-respect des engagements environnementaux et sociaux contractuels (voir annexes). La rencontre de coordination du 27 mars 2023 organisée, par le PUDC et réunissant tous les environnementalistes, HSE et responsable social et génie civil a permis de faire le point sur le niveau de satisfaction de la prise en charge des recommandations par les entreprises (tableau 7). La prochaine étape prévue au trimestre prochain, consistera à la mobilisation de la task force ou le comité national constitué des points focaux de la DEEC, de la DEFCCS, autres services concernés (SENELEC, Hydraulique, Education National, Santé, agriculture...) des experts en environnement et social du PUDC, pour faire le suivi de chaque sous projet sur la base d'un échantillon de sous projets compte tenu du nombre important de sous-projets.
- e) La non réalisation de l'audit annuel de performance environnementale et sociale pour les exercices 2020, 2021 et 2022 a été notée comme **non-conformité**. La recommandation majeure consistait à la réalisation de l'audit sur les années d'exécution du projet et éviter de tel manquement sur le reste du projet. Conformément aux objectifs de ce trimestre, les termes de référence pour le recrutement du consultant ont été validés par la BAD. Toutefois, le lancement du marché d'audit a été retardé par la non validation du PPM. Cette situation résulte des lenteurs dans la validation du PPM avec le SYGMAP. Suite au consensus trouvé, le processus de recrutement sera effectif au courant du prochain trimestre.

Tableau 6 : Tableau suivi des engagements environnementaux et sociaux

Engagements/Indicateurs	I CONS	ECOTRA	KEIMANE
Intitulé Sous projet	Travaux de construction de 41,5 Km de pistes rurales dans la région de Fatick (Lot 2)	Travaux de construction de 44,5 Km de pistes rurales dans la région de Diourbel (Lot4)	Travaux de construction de 33 Km de pistes rurales dans la région de Louga (Lot 5)
Référence contrat	T110 / 21	T1345/21	T1101-21
Date de notification du marché à l'entreprise	15/03/2022	15/03/2022	15/03/2022
Date de dépôt du draft de PGES E	Août 2022	07/12/2022	Non renseigné
Date de validation du PGES E par mission contrôle	En cours	25/01/2023	Non renseigné
Date d'envoi du PGES au PUDC	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
Nom et contact HSE mobilisé	Mouhamadou Mansour Niang	Elhadji Alioune NDIAYE	Saliou Diouf
Date de mobilisation HSE sur le chantier	18/07/2022	23/01/2023	Février 2023
Nombre de ¼ heure organisé	02	07	Non renseigné
Nombre de PV/CR ¼ heure disponible	17	09	Non renseigné
Fréquence des ¼ heure	Hebdomadaire (préciser)	1 fois par semaine	Non renseigné
Nombre de séances de sensibilisation tenu pour les communautés	09	08	Non renseigné
Thématiques couvertes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation projet, risques et impacts potentiels sur les populations et leur environnement 2. Nature des travaux, niveau d'avancement et planning d'exécution 3. Mesures sécuritaire, environnementale et sociale prises à l'encontre des populations riveraines 4. Stratégie de restitution des arbres abattus aux populations riveraines 	<ol style="list-style-type: none"> 1.présentation du projet 2. Présentation des risques associés à l'exécution du projet 	Non renseigné
Nombre de rapports de surveillance déposé par l'entreprise	08	05	Non renseigné
Fréquence des rapports de surveillance	Mensuelle	01 fois par moi	Non renseigné
Disponibilité MGP accessible aux travailleurs et communauté	Disponible	Oui disponible	Non
Nombre de plaintes reçues	08	01 plainte de la mairie de Thiakhar	Non renseigné
Nombre d'ouvriers recrutés localement	49	05	Non renseigné
Pourcentage femmes et jeunes	35%	40%	Non renseigné

Après les présentations et discussions des résultats de suivi lors de la rencontre de coordination du 27 mars, des recommandations et suggestions ont été formulées à l'endroit de chaque entreprise.

Pour ECOTRA

- Capitaliser/valoriser les séances de sensibilisation des populations en régularisant les PV et feuilles de présence ;
- Préciser les thématiques des séances de sensibilisation déroulées avec les populations ;
- Réduire les fréquences des 1/4h, préciser les thèmes abordés avec les travailleurs et partager les feuilles de présence et les comptes rendus y compris les illustrations photos ;
- Comptabiliser les plaintes reçues et partager les registres d'enregistrement et de suivi ;
- Revoir le nombre d'emplois créés et partager les fiches de suivi mensuel du personnel et des emplois ;
- Préciser le type d'emploi créés pour les femmes
- Déposer les registres de plaintes au niveau des villages, des mairies et de la base de chantier ;

Pour I-CONS

- Reformuler les thématiques des séances de sensibilisation tenues avec les populations et ajouter les PV et feuilles de présence ;
- Préciser la fréquence des ¼ heure en remplaçant le terme « hebdomadaire » employé et transmettre l'ensemble des feuilles de présence et comptes rendu intégrant les illustrations (photos) ;
- Préciser les types d'emplois créés au niveau local ;
- Catégoriser les plaintes sensibles et non sensibles, fournir les statistiques et indicateurs liés au traitement ;
- Résoudre sans délai la plainte de la commune relative aux engagements de I CONS dans le cadre du protocole d'exploitation de la carrière située dans la commune de Nioro Alassane Tall ;
- Formaliser l'accord avec la Commune de Keur Saloum Diané concernant les travaux à faire dans le cadre de l'autorisation d'occuper du Domaine Public ;
- Adopter le canevas de PGES-E partagé par le PUDC dans le cadre de la réactualisation.

Pour KELIMANE

L'Entreprise n'a pas fait de présentation car les matrices ne sont pas tenues à jour par leur HSE. Il est demandé à l'entreprise KELIMANE de mettre à jours tous les outils de suivi demandés par la mission de contrôle et le PUDC sans délais.

A retenir

- La matrice de suivi proposée par le PUDC est validée par l'ensemble des participants (PUDC, MDC et Entreprise) ;
- Toutes les entreprises sont engagées à prendre en compte les recommandations et partager les versions améliorées des matrices de suivi des PGES E sans délais ;
- La mission de contrôle a pris l'engagement de partager avec les HSE des entreprises les supports demandés (canevas du PGES-E révisé par le PUDC, matrice de suivi base vie, consignes HSE, carrières...);
- Les entreprises se sont engagées à finaliser la révision de leur PGES de chantier conformément au niveau des canevas pour fournir plus d'informations précises sur les risques et mesures environnementale et sociale et hygiène, sécurité, santé ;

- Toutes les entreprises sont engagées à transmettre tous les éléments de justification de l'effectivité des activités de mise en conformité demandés ;
- Les entreprises se sont engagées à augmenter le nombre de séances de « quart d'heure sécurité » et à réduire les fréquences.

Le suivi des recommandations de la mission du 23 au 28 janvier 2023 a permis d'établir la matrice ci-dessous. Elle fournit le niveau de prise en charge des recommandations. Chaque recommandation totalement réalisée est notée sur 3 points, si l'action est entamée et en bonne voie, la note porte sur 1 point et 0 point pour l'action non entamée.

Tableau 7 : Tableau Suivi de la prise en charge des recommandations de la mission de suivi de la performance environnementale et sociale du PUDC

Engagements / Recommandations	ECOTRA	I CONS	KELIMANE
Réactualiser le PGES chantier conformément au canevas partagé	3	1	0
Déclarer le chantier au niveau de la DREEC et à l'Inspection Régionale du Travail	3	3	0
Obtenir les autorisations et les protocoles d'accord avec les propriétaires de terrains de la base de vie	3	3	0
Partager les autorisations d'exploitation de carrières (service des mines et de la géologie) et d'abattage des arbres (service des eaux et forêts)	3	3	0
Mettre en place les fiches de caractérisation et de suivi des emprunts de sable et carrières latéritiques	1	1	0
Partager la note d'orientation technique pour l'aménagement ou la remise en état des carrières exploitées	1	1	0
Donner les coordonnées géographiques de tous les emprunts (sables) et carrières (latérites)	3	3	0
Tenir de façon régulière les ¼ d'heures de sécurité et rendre disponibles les PVs	3	3	1
Mettre en place un registre d'enregistrement des plaintes des travailleurs et des communautés et remonter de façon régulière les plaintes enregistrées et les résolutions	3	3	1
Améliorer la signalisation temporaire du chantier de jour et nuit par des panneaux limitation vitesse à 30km/h, panneaux attention travaux et panneaux de déviation	3	3	1
Restituer les arbres abattus aux communautés et partager le PV de restitution	1	1	0
Renseigner la matrice de suivi des engagements environnementaux et sociaux	3	3	0
Fournir une stratégie de reboisement en responsabilisant les communautés et impliquer le service forestier	1	3	0
Tenir à jour le registre des accidents et alerter le programme immédiatement en cas d'accident grave	1	1	0
Renseigner toutes les localités traversées par la piste (coordonnées ou PK) et les infrastructures socio-économiques de base sur l'axe (poste de santé, école et marché, etc.)	1	3	0

Partager la liste des emplois créés et les types de contrat	1	1	0
Mettre en place le panneau d'affichage des documents clés (notes de services, règlements intérieurs, horaires de travail, numéro utile, plan d'évacuation, etc.)	3	3	0
Doter le personnel en EPI et faire signer aux travailleurs les fiches de dotation EPI et le code de conduite	3	3	1
Afficher le règlement intérieur du chantier	0	0	0
Renforcer les sensibilisations au niveau des villages en vue d'améliorer la sécurité des habitants et rendre les PV et feuilles de présences disponibles	3	3	3
Arroser matin et soir toutes les traversées des villages	1	1	1
Procéder aux visites médicales des employés	0	3	0
Tenir à jours les registres de suivi des déchets, accidents, visiteurs, du personnel, main d'œuvre locale, incidents environnementaux et sociaux	3	3	1
Terminer l'aire de stockage de carburant en s'assurant de l'étanchéité conformément aux normes	3	3	0
Afficher les consignes HSE	3	3	0
Rendre disponibles les fiches de caractérisation et d'entretien de la cuve	0	0	0
Sécuriser les points d'accès au site	1	1	1
Installer des cabines d'aisance en nombre suffisant (par exemple 25 personnes par toilette et 10 personnes par labo)	3	3	0
Mettre en place un système d'accueil HSE	3	3	0
Score sur 87 points	60	65	10
Appréciation	Moyennement satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Très faible

Suite à l'analyse des résultats du suivi des recommandations, d'autres orientations ont été définies par entreprise. Il s'agit :

Pour ECOTRA

- Terminer les actions entamées ;
- Afficher le règlement intérieur ;
- Finaliser la restitution des arbres aux communautés et partager les PV ;
- Organiser des visites médicales par le médecin du travail de l'entreprise ;
- Améliorer la sécurisation des zones de travaux et la circulation des populations ;
- Améliorer la signalisation sur le premier tronçon, mettre des panneaux en fer ;
- Se rapprocher de la mission de contrôle ou du PUDC à défaut pour disposer d'un modèle de fiche de caractérisation et de suivi des emprunts ;
- Classer les accidents par catégorie/type et communiquer immédiatement avec le projet en cas d'accidents graves ;
- Finaliser le recensement des infrastructures socio-économiques et éducatives de base (écoles, daaras, postes et cases de santé...) sur l'axe de chaque tronçon ; ainsi que le répertoire des chefs de villages et présidentes de groupements de femmes ;
- Revoir le statut du terrain utilisé pour la base vie ;
- Fournir les fiches de modification des virages, de déplacement de poteaux ;

- En place de la construction, prévoir des toilettes mobiles ;
- Mettre en place un système de gestion des déchets dangereux, et partager les conventions avec les sociétés de gestion ;
- Remonter les fiches de suivi de la gestion des plaintes ;
- Rendre disponibles les fiches de caractérisation et d'entretien de la cuve ;
- Partager le planning de déroulement des sensibilisations ;
- Finaliser et transmettre le plan de reboisement ;
- Matérialiser le plan de circulation de la base.

Pour I-CONS

- Terminer les actions entamées ;
- Finaliser la restitution des arbres aux communautés et partager les PV ;
- Déclarer le chantier au niveau de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements sans délais ;
- Mettre en place les fiches de caractérisation et de suivi des emprunts et carrières ;
- Compléter le répertoire des localités traversées en renseignant les infrastructures socio-économiques de base sur l'axe (poste de santé, école, marché etc.) ;
- Rendre disponible les fiches de caractérisation et d'entretien de la cuve ;
- Matérialiser le plan de circulation de la base ;
- Partager le planning de sensibilisation des populations tout en améliorant le format de compte rendu en intégrant également des illustrations ;
- Finaliser la réactualisation du PGES chantier sur la base du nouveau canevas ;
- Finaliser la note d'orientation technique pour l'aménagement ou la remise en état des sites de emprunts ;
- Communiquer immédiatement avec le programme en cas d'accident grave ;
- Renforcer la sécurité au niveau de la base et des zones de travaux ;
- Maintenir l'arrosage régulier surtout les traversées des villages.

Pour KELIMANE

KELIMANE n'a pas présenté la matrice de suivi des recommandations malgré la présence à la réunion de leur expert HSE. A cet effet, il a été demandé à KELIMANE de partager sans délais le tableau à jour.

- Au-delà du suivi des engagements et recommandations, le comité a statué sur le volet reboisement. Seule l'Entreprise I-CONS a présenté sa stratégie. ECOTRA et KELIMANE n'ont pas encore finalisé leur draft. M.SARR, conseiller en environnement du PUDC, est revenu sur les points ci-après pour une stratégie de reboisement plus aboutie en guise de référence aux entreprises dans le processus de finalisation de leur stratégie. Le PUDC a beaucoup insisté sur le caractère communautaire du programme d'où l'obligation d'impliquer et de responsabiliser les communautés dans toutes les initiatives locales. Les points suivants ont été développés par le conseiller en environnement du PUDC : i) Objectifs et Résultats attendus ; ii) Démarche de mise en œuvre et outils nécessaires ; iii) Plan de mobilisation des parties prenantes autour de l'activité ; iv) Plan de suivi évaluation de la performance et v) Système de suivi et Acteurs de mise en œuvre (indicateur, décaissement) etc.

Le conseiller en environnement du PUDC a proposé une note d'orientation technique intégrant l'ensemble des outils et les différentes étapes de mise en œuvre. Sur ce point, Il a été demandé aux Entreprises de retravailler leurs stratégies en prenant en compte les orientations suivantes :

- Participation et responsabilisation des populations bénéficiaires en confiant le reboisement aux groupements de femmes des villages traversés ;
- Mobilisation du service forestier local pour l'assistance et l'accompagnement technique des populations dans les activités de plantation et de suivi évaluation des taux de performance (reprise, survie) ;
- Animation communautaire pour une meilleure gouvernance des ressources confiées aux groupements de femmes et une implication des autres acteurs du villages (chef de villages, religieux, notables, conseiller municipal, jeunes, sages, adultes...) ;
- Implication des autorités administratives, territoriales, coutumières à travers un comité local de suivi des engagements des OCB ;
- Mise en place d'un prix symbolique pour le village champion ayant obtenu la meilleure performance ;
- Collectes données de bases sur les groupements de femmes, infrastructures socio-économiques, éducatives et sanitaires situés sur l'axe de chaque piste; distance entre les villages, coordonnées des zones écologiquement sensibles sur l'axe de chaque piste.

Les rapports de mise en œuvre mensuels des entreprises présentent le bilan détaillé de la gestion des plaintes. La rencontre du 27 mars 2023 a servi de cadre pour statuer sur les plaintes en instance au niveau de chaque chantier. Ainsi, il est demandé à l'entreprise I-CONS de formaliser l'accord avec la Commune de Keur Saloum Diané concernant les travaux à faire dans le cadre de l'autorisation d'occuper du Domaine Public. Le conseiller en environnement du PUDC a demandé aux entreprises de proposer une date pour une rencontre de formation sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Il a été retenu de tenir cette rencontre de coordination tous les mois. La prochaine sera accueillie par une entreprise sur le terrain lors d'une visite et réunion de chantier élargies aux autres. Sur demande des entreprises, le PUDC a partagé les outils de contrôle emprunts, d'inspection des installations fixes et de contrôle HSE. **La mission de contrôle sera chargée de la supervision de la prise en charge des recommandations par les entreprises et de l'opérationnalisation des fiches de contrôle et de supervision.**

6.2.2.2. Volet équipement

Le marché de fabrication de 448 équipements est confié à l'entreprise SISMAR. Une visite a été effectuée dans les locaux de l'entreprise sis à Pout pour faire le suivi des travaux y compris le HSE. Présentement sur les 448 équipements attendus, 191 sont en attente de test de grandeur nature. Globalement, la mission a constaté une bonne organisation de la prise en charge et du suivi du volet hygiène sécurité et santé au travail. Le dispositif de suivi est coordonné par le Directeur Technique de l'entreprise qui assure cumulativement la fonction de Directeur Qualité Hygiène Sécurité et Santé. SISMAR dispose et applique également une politique HSE en plus d'une certification **SYSTEM COMMUN MASE/France CHIMIE N° 29/2022** en cours de validité jusqu'au **28 novembre 2025**. Le suivi constate une **conformité** réglementaire, administrative et technique. Mais des propositions sont faites pour une amélioration, de l'affiche, de l'accueil HSE, du suivi des maladies liées au travail, de développement d'outils et de supports de formations HSE plus valorisant, de développement de politique de recrutement et formation d'artisans locaux pour limiter les risques et garantir le respect des mesures par les bénéficiaires. Ci-dessous la matrice de suivi des quelques indicateurs de performance dans le cadre du contrat entre SISMAR et PUDC sur financement de la BAD.

FICHE DE CONTRÔLE HSE	
Rubriques	SISMAR
Intitulé marché	Acquisition de 198 équipements de transformation de produits agricoles dans les régions de Diourbel, Louga, Kaolack, Fatick, Thiès, Kaffrine et Kédougou lot1. Acquisition de 198 équipements de transformation de produits agricoles dans les régions de Kolda, Sédhiou, et Ziguinchor Lot2
Référence contrat	N°F 1059 / 2022 / PUDC / BAD N°F 0945 / 2022 / PUDC / BAD
Date de notification du marché à l'entreprise	20/06/2022 13/06/2022
Disponibilité Politique HSE et Système de management QHSE (si oui partager les copies)	OUI et SMQHSE MASE UIC 2014
Certification QHSE (si oui préciser le type et partager les références et une copie)	OUI SYSTEM COMMUN MASE/France CHIMIE N° 29/2022
Nom et contact responsable QHSE	Ndiack MBODJ Tél : 77 555 72 75 Email : ndiackmbodj7@gmail.com
Autres personnels intervenants dans le volet QHSE (si oui partager l'organigramme de l'équipe HSE)	Abdoul Aziz Guilé MBODJ = Chef du personnel SG Adjoint du CHST, Ibra DIOP = Chef Fabrication SG du CHST Marième SALL = Assistante HSE, Sénéba FALL = Assistante HSE Ndeye Makhoudia NGUERE
Nombre de séances de sensibilisation tenu pour les communautés sur le HSE (si oui partager le tableau avec les informations suivantes : date, thématiques, nombre de participants)	Disponible après mise en place des équipements (en attente de livraison des équipements)
Nombre de PV ou compte rendu sensibilisation HSE disponible (si possible partager)	OUI Pour les sensibilisations par semaine et non pour les sensibilisations quotidiennes
Fréquence des séances de sensibilisations HSE	Quotidienne et Briefing général toutes les semaines
Thématiques de sensibilisation développées	Sécurité, Santé, environnement et qualité
Nombre de séances de sensibilisation tenues pour les communautés bénéficiaires des équipements et les thématiques couvertes	Disponible après mise en place des équipements
Disponibilité de livret ou modules de formation des communautés sur les équipements et les risques associés (si oui, partager)	Encours de préparation
Existence du système de suivi et de gestion des accidents et maladies liés au travail	Oui avec le comité d'hygiène et de sécurité au travail de SISMAR
Nombre d'accidents et/ou maladies liés au travail enregistrés (si oui préciser le nombre d'accidents graves)	Nombre AT 2022 = 04 Nombre AT 1er trimestre 2023 04
Nombre de compte rendu d'accidents disponibles	04 en 2022 et 04 en 2023
Existence de médecin du travail et/ou de service de prise en charge des malades (si disponibilité service médical présenter le personnel)	Oui Docteur Ousmane SARR et trois infirmiers Amadou DIALLO, Maïème SALL et Adj Tamedou

Disponibilité d'un mécanisme interne de gestion des plaintes (MGP) du personnel et des riverains	OUI
Nbre de plaintes reçues et nombre de plaintes résolues	0
Nombre d'emplois créés dans le cadre du contrat avec PUDC	46
Pourcentage femmes et jeunes	Femme 20% et Jeune 80%

2



6.2.2.3. Formation du personnel sur le genre

Conformément à la priorité nationale d'intégration du genre dans toutes les politiques publiques, le Programme d'Urgence de Développement Communautaire vise l'institutionnalisation du genre dans l'ensemble de ses volets. C'est dans ce cadre que le Programme a recruté une consultante pour une formation du personnel dans le but de contribuer à la prise en compte systématique de l'approche Genre au sein dudit Programme. Celle-ci a duré deux jours et a été précédée par un questionnaire

auprès du personnel afin de prendre en compte les besoins des agents selon les spécificités de leur volet ainsi que leur niveau de maîtrise du genre.

Le PUDC, à travers ses interventions, prend en compte les besoins de toutes les catégories de population (femmes, hommes, de toutes les classes d'âge et catégories sociales). Les réalisations des infrastructures en zone rurale notamment les infrastructures d'énergie, les pistes rurales, les plateformes de services et les postes de santé contribuent fortement à alléger les femmes et filles des travaux domestiques en leur donnant plus de temps libre pour les formations et la scolarisation. Cet allègement des travaux leur permet également d'être en meilleure santé. Au-delà de la cible femme, le PUDC prend en compte les personnes vulnérables et les jeunes.

En outre, pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, le PUDC leur offre des formations sur l'entrepreneuriat et l'élaboration des propositions de projets bancables, ainsi qu'un accompagnement pour les porteurs de projets et un accès au financement pour la création et le développement d'entreprises locales.

En sus de ses considérables efforts, il était indispensable de mobiliser l'ensemble du personnel, principaux acteurs de changement sur le terrain, pour une meilleure intégration du genre et mieux contribuer aux objectifs nationaux d'Équité et d'Égalité de genre, au regard des différents volets du programme (Hydraulique, Électrification, Équipements post-récoltes, Santé, Éducation...).

Les objectifs spécifiques de cette formation étaient de :

- Améliorer la capacité d'analyse en matière d'équité de genre des équipes du programme ;
- Amener les équipes du programme à établir le lien entre la théorie Genre et le Développement et sa mise en œuvre pratique ;
- Doter les équipes du PUDC d'outils leur permettant d'intégrer et d'adapter le concept genre dans les activités mises en œuvre dans des interventions du PUDC.

Les attentes du personnel par rapport à la formation étaient de :

- Être mieux capacité en vue de la pratique de la prise en compte du genre dans le travail ;
- Mieux comprendre les liens entre sexe et âge dans l'analyse genre ;
- Mieux comprendre la relation entre le genre, la religion et la culture ;
- Savoir comment intégrer le genre dans le ciblage des bénéficiaires/partenaires du PUDC.

Par suite des activités de prise de contact, la formation a commencé par un rappel sur le cadre juridique national et international, suivi de travaux de groupe sur les notions de genre, de sexe ainsi que les rôles sociaux différenciés selon le sexe.

Ainsi, sur la base d'une démarche participative et inclusive, cela a permis de relever les contraintes et opportunités relatives à l'institutionnalisation du genre pour l'ensemble des volets du Programme d'Urgence de Développement Communautaire. Même s'il est accepté que le PUDC, à travers ses différentes réalisations, place l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation économique des femmes au cœur de sa mission, n'a pas encore une stratégie d'institutionnalisation du genre officielle.

Par conséquent, à la suite de cet exercice, une feuille de route a été définie. La première étape consiste à procéder à un diagnostic de la situation du genre au sein du Programme. Cet audit servira de pilier pour la définition d'une stratégie genre tenant compte du caractère multi-volets du Programme. Celle-ci devra être adossée à la politique genre du ministère de tutelle. Il a été également proposé de réaliser davantage de formations de mise à niveau du personnel sur la thématique.



Formation personnel PUDC sur l'intégration de l'approche genre dans les programmes de développement Dakar les 21 et 22 Mars 2023

6.2.2.4. Etude portant capitalisation des expériences des sous-projets hydrauliques de la première phase du PUDC dans une perspective de labellisation

Le PUDC a pour mission de lutter contre les inégalités sociales entre les populations rurales et urbaines sénégalaises quant à l'accès aux services sociaux de base et aux ressources nécessaires à l'amélioration des conditions de vie. C'est ainsi qu'il comprenait quatre composantes principales dans sa première phase :

1. Le développement des infrastructures socio-économiques de base ;
2. L'amélioration de la productivité rurale et de la production agricole et de l'élevage ;
3. Le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux ;
4. Le développement d'un système d'information géoréférencé.

Au niveau de la composante « développement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable », les objectifs se déclinaient comme suit :

1. Réaliser ou réhabiliter 138 forages au rotary et des UPT au niveau des sites salés ;
2. Réaliser 160 nouveaux ouvrages de stockage ;
3. Fournir et installer 138 équipements d'exhaure pour les nouveaux forages ;
4. Étendre le réseau d'approvisionnement en eau potable et réaliser des points d'eau (Borne fontaine, abreuvoir, potence) ;
5. Réaliser une centaine de forages MFT ;
6. Fournir et installer une centaine d'équipements d'exhaure solaires pour les forages MFT.

Au terme de la première phase de mise en œuvre du programme, et alors que la deuxième est déjà bien entamée, il est apparu opportun au management de réaliser un exercice de capitalisation des expériences précédentes de mise en œuvre de projets hydrauliques. Celle-ci a été réalisée de manière participative en incluant les experts du Programme, les partenaires techniques, les autorités locales mais aussi les communautés bénéficiaires.

La capitalisation des projets hydrauliques du PUDC est nécessaire par le fait que pour qu'une organisation progresse et s'adapte aux changements, elle doit devenir une organisation apprenante, qui tire les enseignements de ses expériences afin d'identifier et comprendre les bonnes pratiques. Ces dernières améliorent la manière dont elle travaille. Elles peuvent être institutionnalisées, partagées et reproduites à différents niveaux : du local à l'international.

La capitalisation des expériences rend possible la transmission de la mémoire institutionnelle de l'organisation, fait connaître les succès de ses expériences, en même temps qu'elle permet d'éviter la répétition des mêmes erreurs.

Cet exercice de capitalisation avait comme principaux objectifs de :

1. Rendre compte des résultats, des bonnes pratiques, des facteurs de succès et d'échec, relativement aux projets déjà déployés ;
2. Enrichir les modes opératoires du Programme en intégrant dans ses stratégies de mise en œuvre les leçons pertinentes apprises ;
3. Caractériser, sur la base des différentes expériences étudiées, un modèle spécifique d'intervention du programme en matière de mise en œuvre de projets hydrauliques, en vue de sa possible labellisation par les organismes agréés.

Ladite étude a permis d'analyser les expériences de seize (16) sites d'implantation de projets hydrauliques choisis par les coordonnateurs des pôles régionaux d'intervention du PUDC. Elle a été réalisée à travers trois (3) étapes que sont la phase préparatoire, la phase de collecte et d'analyse de données et la phase d'achèvement du rapport final.

La phase préparatoire a débouché sur la cartographie des parties prenantes et la définition de leur participation au processus de capitalisation ; un choix réalisé après consensus entre le PUDC et le consultant. Cela a permis notamment la récolte d'informations et surtout la mobilisation des parties prenantes.

Ensuite, dans une logique de collecte de données, des entretiens avec des informateurs-clés (OFOR, DH, autorités locales, ...), des focus-groups avec les communautés bénéficiaires ont été tenus, suivis de l'analyse des données qualitatives qui y ont été recueillies.

Enfin, les résultats obtenus ont fait l'objet de partage et de validation par le Programme avant la soumission du rapport final.

Le rapport provisoire a fait état de nombreuses innovations en matière de mise en œuvre de projets hydrauliques. Au-delà des innovations, reconnues et appréciées par les parties prenantes, et des résultats probants validés par les communautés bénéficiaires, un résultat-phare est la capacité d'adaptation du Programme qui, en tant qu'organisation apprenante, fait évoluer constamment ses process pour mieux s'adapter aux changements et aux échos du terrain. Qu'il s'agisse de son mode de

gouvernance ou de sa stratégie d'intervention ou de mobilisation autour des projets hydrauliques, il y a eu des adaptations et réajustements que le management a su introduire pour faire évoluer la structure de gouvernance et d'intervention, pour apporter des réponses adaptées aux enjeux soulevés.

Ce travail riche de retour d'expériences a permis de déterminer ou caractériser un modèle d'intervention du PUDC. Le schéma qui suit en offre une illustration. Il intègre, non seulement des initiatives effectivement mises en œuvre par le programme, mais aussi les pistes nouvelles retenues, sur la base des leçons tirées de l'expérience, et qui seront opérationnalisées dans la 2e phase d'exécution.

6.3. Bilan des résultats des activités réalisées par la DEFCCS

Les activités réalisées par la DEFCCS au courant de ce trimestre sont :

- Organisation d'une mission de suivi des réalisations dans les régions de Louga, Diourbel, Fatick, Kaolack, Thiès et Kaffrine du 08 au 14 janvier 2023 pour l'évaluation des taux de survie, identification des contraintes et solutions ;
- Elaboration et partage de rapport de mission suivi des réalisations ;
- Elaboration et partage des rapports technique et financier du premier décaissement ;
- Participation aux missions de screening du PUDC du 13 au 22 février 2023 ;
- Participation aux rencontres de suivi organisées par le PUDC ;
- Participation aux ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale du PUDC organisés par les DREEC ;
- Prise en compte des observations partagées par le PUDC dans les rapports de suivi.

Le tableau suivant présente les résultats de la mission d'évaluation des taux de survie dans les régions de Louga, Diourbel, Fatick, Kaffrine, Tambacounda, Sédhiou et Ziguinchor.

Tableau 8 : Résultats évaluation des taux de survie

Villages	Site de reboisement	Espèces	Nombre Pieds	Taux
IREF LOUGA				
Dépal Mbaye	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Citrus limon</i>	130	50%
		<i>Acacia melifera</i>	996	85%
		<i>Leucaena leucocephala</i>	1223	92,3%
IREF TAMBACOUNDA				
Dialacoto	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Citrus limon</i> :	237	53%
		<i>Anacardium Occidentale</i>	30	97%
IREF ZIGUINCHOR				
Niaguiss	Mangrove	Plantation mangrove	2,16 Ha	100%
IREF SEDHIOU				
Marssassoum	Mangrove	Plantation mangrove	1,5 ha	100%
Diendé 1	Mangrove	Plantation mangrove	1 ha	100%
Diendé 2	Mangrove	Plantation mangrove	1 ha	100%
Djibanar	Mangrove	Plantation mangrove	1 ha	100%

IREF KAFFRINE				
Gowé	16 ha mise en défens	<i>Ziziphus mauritiana</i>	500	09%
Médina Salam	27 ha mise en défens	<i>Acacia mellifera</i>	1500	90%
IREF FATICK				
Tallene	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Acacia mellifera</i>	341	71%
		Gommier	341	
IREF DIOURBEL				
Keur Baba	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Acacia mellifera</i>	300	60%
		<i>Prosopis</i>	300	15%
		<i>Leucaena leucocephala</i>	201	12%

Source : Rapports missions suivi DEFCCS du 08 au 14 janvier 2023

6.4. Bilan des activités réalisées par la DEEC

La DEEC et le PUDC ont signé une convention cadre en **novembre 2020** et un projet de partenariat en **mars 2021** pour un montant global de quatre-vingt-deux millions cinq cent vingt mille (**85 520 000**) Francs CFA. La mise en œuvre globale du projet de partenariat porte sur la réalisation des extrants attendus tels que rappeler au point III du présent rapport. Le protocole prévu pour une durée de trois ans, doit prendre fin en **novembre 2023**.

Le montant du premier Plan de Travail et Budget annuel (PTBA) validé en **mars 2021** est de cinquante-six millions huit cent quatre-vingt-douze mille (**56 892 000**) dont dix-sept millions soixante-sept mille six cent (**17 067 600**) au premier décaissement. Ce budget décaissé devait permettre i) l'organisation de 13 ateliers nationaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale du PUDC ; ii) la supervision environnementale et sociale des réalisations du PUDC et iii) l'appui à la coordination des activités par la DEEC et l'acquisition de fourniture consommables et carburant pour la mise en œuvre des activités.

Les ressources mises à la disposition de la DEEC ont permis de : i) réaliser une mission de supervision de quelques réalisations du PUDC dans les régions de Tambacounda et de Kolda et ii) d'organiser dix ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale sur les 13 prévus. Les trois régions (Saint-Louis, Thiès et Tambacounda) restantes sont planifiées au courant du mois d'avril 2023. Le retard était lié au conflit d'agenda des Gouverneurs qui doivent présider les sessions.

Le tableau suivant présente le niveau de mobilisation et d'utilisation des dépenses par rubrique.

Tableau 9 : Situation globale de mise en œuvre du projet

Activités prévues	Montant global projet de partenariat	Financement PUDC An1	1ier Décaissement	Montant exécuté et justifié
Organisation de 13 ateliers régionaux de partage sur les outils de gestion environnementale et sociale du PUDC	11 200 000	11 200 000	11 200 000	9 471 000
Organisation de 13 ateliers régionaux de renforcement des capacités des acteurs locaux sur le screening des nouvelles réalisations et ouvrages du PUDC	11 200 000	11 200 000	-	
Réalisation du screening de tous les nouveaux projets	11 200 000	6 720 000	-	
Appui à l'organisation de rencontres du CRSE	PM	PM	-	-
Appui à la réalisation d'activités de suivi Environnemental et social par les DREEC	16 800 000	8 400 000	-	
Appui à la supervision des activités de suivi Environnemental et Social par la DEEC	11 200 000	6 720 000	3 000 000	2 801 250
Comptabilisation du bilan de réduction des GES	PM	PM	-	-
Renforcement des capacités du personnel PUDC	PM	PM	-	-
Elaboration de produits de communication	PM	PM	-	-
Consommables informatiques et fournitures de bureau	6 920 000	4 152 000	1 000 000	1 000 000
Appui au Carburant	10 000 000	6 000 000	1 067 600	1 048 000
Appui à la coordination	3 000 000	2 000 000	800 000	800 000
Prise en charge mission de terrain trimestrielles de la DEEC	1 000 000	500 000	-	-
TOTAL en F CFA	85 520 000	56 892 000	17 067 600	15 120 250
Pourcentage	100%	66%	20%	18%

Il était attendu en première année d'exécution de mobiliser 66 % du budget global prévu mais malheureusement seuls 20% ont été mobilisés et exécutés à 18 %. Le rapport bilan technique a été validé par le PUDC par contre les justificatifs sont en cours d'analyse par la comptabilité du programme.

Le bilan global montre un certain nombre de faiblesses et contraintes à tenir en compte dans le cadre de la poursuite des activités. Il s'agit de :

- Retard dans la mise en place des fonds car le PTBA a été validé le 24 mars 2021 et le premier décaissement a été fait le 08 février 2022 presque un an après ;
- Les changements de ressources humaines avec les départs du point focal de la DEEC et du responsable environnement du PUDC chargé de la mise en œuvre technique du projet ;
- La non mobilisation du budget du screening au premier décaissement n'a pas permis à la DEEC et au DREEC d'accompagner le processus de catégorisation des sous projets du PUDC ce qui a entraîné des non conformités ;

- Le budget planifié limité par rapport aux ateliers et missions de supervision des réalisations du PUDC ;
- La non régularité dans la transmission des rapports trimestriels par la DEEC conformément aux engagements du protocole ;
- L'insécurité au niveau de certaines localités de la région de Ziguinchor.

Le tableau suivant présente la situation des non conformités notées, les causes, les mesures de correction apportées et les résultats obtenus de l'application desdites mesures.

Tableau 10 : suivi des non conformités et points d'attention

Non conformités	Actions déployées	Résultats atteints
Screening environnemental et social non réalisé pour les travaux en cours et ceux en perspective ;	Etablissement avec le PUDC de la base de données ou répertoire des sous projets par région	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en relation entre les DREEC et les PRI du PUDC pour une meilleure collaboration et planification de actions de suivi environnemental dans la région, - Une base de données des sous-projets par région est disponible et utilisée par les membres des CRSES lors des screening
<p>CAUSES</p> <ul style="list-style-type: none"> — Tout le volet screening a été confié à la DEEC dans le cadre du protocole alors que le PUDC devait jouer un rôle important ; — Non mobilisation des ressources dédiées au screening lors du 1^{er} décaissement 	<p>Elaboration avec l'appui du PUDC du résumé technique par type de sous-projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution au processus d'élaboration des termes de références pour le déroulement des screening - Participation des DREECs/CRSES aux missions de screening organisées par le PUDC - Suivi de la transmission des rapports de screening par le PUDC aux DREEC pour validation - Suivi de la transmission des rapports de screening validés au PUDC via la DEEC 	<ul style="list-style-type: none"> - Des résumés techniques sont finalisés et partagés avec les parties prenantes lors des missions de classification des sous-projets du PUDC (hydraulique, santé, éducation, électrification, chaîne de valeur, ...) en collaboration avec les DREEC - Les outils de screening sont soumis aux DREEC pour validation, - Des outils pour la validation des sites, du screening et de la consultation des parties prenantes sont finalisés et utilisés sur le terrain par les agents du PUDC et des DREEC, - La cartographie des membres du CRSES par type de sous projet est réalisée avec l'appui des DREEC, - Les DREEC sont consultées pour superviser le processus et assurer la validation des screening.

Comme souligné au niveau du suivi global, les missions de screening ont tardé à démarrer ce qui a entraîné le constat de non-conformité sur les sous projets commencés sans tri préliminaire. Des mesures ont été retenues après consultation entre le PUDC, la DEEC et la BAD. D'abord, il a été question de faire le bilan des activités démarrées sans screening et de s'entendre sur la conduite à tenir pour apporter des corrections et surtout d'éviter de telle situation à l'avenir.

Ainsi, pour ce cas de figure, il a été fortement recommandé au PUDC d'impliquer les DREEC au niveau des régions pour un suivi de ces sous-projets pour faire le point sur les non-conformités et apporter des propositions pour garantir le respect des exigences par les entreprises mobilisées. Aussi, une

recommandation est de renforcer le contrôle sur l'opérationnalisation du dispositif de surveillance HSE et de mise en conformité des chantiers par les responsables HSE des entreprises mobilisées ainsi que de l'effectivité de la supervision des activités des entreprises par l'expertise HSE des missions de contrôle.

La stratégie globale retenue repose sur l'organisation de missions de suivi des conformités sur l'ensemble des sous-projets du PUDC entamés avec l'implication de toutes les parties prenantes à tous les niveaux. Il s'agit pour le niveau national de mobiliser le point focal de la DEEC en charge du suivi environnemental du PUDC, celui de la DEFCCS responsable du suivi de la gestion des ressources naturelles et de remise en état des écosystèmes dégradés et le conseiller en environnement du PUDC charge du suivi global du portefeuille au niveau du programme.

Parallèlement la tenue des ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale avec les membres des CRSES a été diligentée pour renforcer les capacités des parties prenantes de la région sur le travail de screening et de suivi.

L'objectif global des ateliers est de partager avec les acteurs régionaux, les dispositions prévues en matière de gestion environnementale et sociale du programme. Il s'agit plus spécifiquement de :

- Partager le cadre politique, juridique, réglementaire institutionnel de la mise en œuvre du programme ;
- Faire le rappel des principaux enjeux environnementaux liés aux sept volets d'interventions du programme (piste, électrification, hydraulique, chaîne de valeurs agricoles, équipements et plateformes de transformation agricoles, construction poste de santé et éducation) ainsi que les mesures d'atténuation prévues ;
- Présenter le schéma organisationnel et la procédure de sélection et de classification environnementale et sociale ;
- Rappeler le cadre de surveillance, de supervision et de suivi environnemental et social, hygiène sécurité et santé.

La finalité est de permettre aux parties prenantes au niveau de la région de :

- Maîtriser les risques environnementaux et sociaux liés au redéploiement des activités du programme et les mesures de mitigation prévues pour garantir une intervention efficace et durable ;
- Tenir compte des exigences de la réglementation nationale en matière de gestion environnementale et sociale et des étapes de la sélection et de classification environnementale et sociale des sous-projets en vue d'éviter des non-conformités et/ou des objections des partenaires ;
- Permettre la mobilisation et la participation des parties prenantes dans tout le processus de surveillance, de supervision et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux, hygiène sécurité et santé du programme.

La méthodologie repose sur une démarche participative et inclusive, à travers l'organisation d'un atelier dans le chef-lieu de région avec la participation de toutes les parties prenantes ciblées.

Ces différents ateliers ont été organisés et animés par les Chefs de Divisions régionales de l'Environnement et des Etablissements classés (DREEC) en collaboration avec les coordonnateurs de

Pôles régionaux d'Intervention (PRI) du PUDC. Ils ont mobilisé les autorités administratives et territoriales, les membres du comité régional de suivi environnemental et social de chaque région.

L'atelier de partage sur la gestion environnementale et sociale du PUDC s'est tenu sur une journée selon les étapes présentées dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Déroulement des ateliers régionaux de partage

Activités	Responsable
Accueil et installation des participants	DREEC
Mots d'ouverture de l'atelier	Gouverneur
Présentation TdR et recueil des attentes des participants	DREEC
Cadre politique/réglementaire/Schéma organisationnel du PUDC	DREEC-PRI
Enjeux environnementaux liés au programme	DREEC
Discussions	Participants
Procédure de sélection et de classification environnementale et sociale (screening)	DREEC
Cadre de surveillance, de supervision et de suivi environnemental et social, hygiène sécurité et santé des travaux	DREEC
Discussions	Participants
Clôture atelier	Gouverneur

Au total **10 ateliers** ont été **organisés** à la date du **30 mars 2023** sur les 13 prévus soit un taux de réalisation de l'activité de **77%**. Les trois restants sont planifiés au courant du mois d'avril. Il s'agit des régions de Thiès, Saint Louis et Tambacounda. La non-réalisation de ces ateliers est surtout liée à un conflit d'agendas au niveau local. Le tableau suivant présente le bilan de l'organisation et de mobilisation lors des rencontres.

Tableau 12 : Bilan déroulement et mobilisation des ateliers régionaux

N°	Régions	Dates	Lieux	Participants		
				Total	Hommes	Femmes
01	Fatick	10 Novembre 2022	Mairie	30	Non renseigné	Non renseigné
02	Kaolack	09 février 2023	Gouvernance	29	20	09
03	Kaffrine	12 Novembre 2022	CDEPS	29	25	04
04	Diourbel	12 janvier 2023	Centre culturel	22	20	02
05	Louga	24 janvier 2023	Gouvernance	34	27	07
06	Matam	22 décembre 2022	Gouvernance	33	27	06
07	Kédougou	11 janvier 2023	Hôtel WASSA	39	35	04
08	Sédhiou	17 mars 2023	Chambre des métiers	25	Non renseigné	Non renseigné
09	Kolda	11 Janvier 2023	Gouvernance	35	Non renseigné	Non renseigné
10	Ziguinchor	17 janvier 2023	Complexe Aubert	27	22	05
Total				303		

Les ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale du PUDC ont mobilisé 303 participants et se sont déroulés sur la période du **10 novembre 2022** au **17 mars 2023** dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Louga, Matam, Kédougou, Sédhiou, Kolda et Ziguinchor.

Tous les participants ont souligné la pertinence et l'utilité de cette formation qui leur permettra de mieux suivre la prise en compte des volets environnement et social des programmes et projets, mis en œuvre sur leur territoire.

Les participants ont formulé des recommandations en vue d'améliorer la gestion environnementale et sociale des travaux du PUDC et en perspective des activités en cours ou envisagées dans la deuxième phase du programme ; ci-dessous quelques-unes listées :

- Procéder au screening environnemental et social avant le démarrage de toute activité ;
- Doter les CRSE de moyens nécessaires pour le suivi environnemental et social mais également assurer le renforcement des capacités de leurs membres sur les différentes problématiques environnementales de la région d'intervention ;
- Impliquer les membres des CRSES dans les réceptions des travaux et particulièrement les services techniques concernés et les membres des comités locaux de suivi ;
- Contraindre, par des retenues financières, les entreprises à respecter les clauses environnementales et sociales ; surtout celles relatives à l'exploitation et à la remise en état des carrières ;
- La mise à disposition des autorités administratives et territoriales de toutes les informations relatives aux activités à mener ;
- Assurer la synergie des interventions avec les autres acteurs intervenant dans les mêmes volets que le PUDC ;
- Assurer le respect de la procédure d'évaluation environnementale pour une gestion durable des composantes ;
- Continuer la sensibilisation à travers des causeries communales pour atteindre une large part de la population active rurale ;
- Prendre des mesures pour atténuer les impacts négatifs causés aux ressources forestières par les activités du PUDC ;
- Mettre à disposition les ressources financières pour permettre aux CRSE d'assurer le suivi environnemental et social du PGES afin d'aider à corriger les manquements ;
- Prendre en compte la pollution générée par le matériel post-récolte du PUDC (moulin à mil et autres) et les périmètres maraîchers autour des forages qui utilisent du gasoil et beaucoup produits chimiques ;
- Prendre en compte le volet social dans la mise en œuvre des projets ;
- Obliger les entreprises à mettre en œuvre le PGES chantier ;
- Prévoir un renforcement de capacités du CRSE sur les mécanismes de gestion des plaintes (MGP) ;
- Mettre en place un comité local de suivi des programmes et projets (signature de protocoles avec les promoteurs dans le cadre de l'accompagnement social ou de la RSE, exploitation des rapports d'études environnementales pour une meilleure compréhension des enjeux, suivi du recrutement de la main d'œuvre locale etc.) ;

- La formation des acteurs locaux sur l'entretien des infrastructures ;

Les ateliers régionaux en images



KAOLACK



LOUGA



SEDHIOU



MATAM

6.5. Bilan des résultats des activités d'ingénierie sociale réalisées par le cabinet MSA

Pour ce premier trimestre de mise en œuvre de la mission d'IEC, l'accent a été mis sur la communication et le renforcement des capacités des acteurs. Les six (06) activités suivantes ont pu être mises en œuvre au cours de ce trimestre :

- Appui à l'élaboration des business plan ;
- Séance de sensibilisation autour des SAR ;
- Appui à la tenue des assemblées générales ;
- Renforcement des capacités ;

- Diagnostic des SAR ;
- Mise en place des comités de suivi.

6.5.1. Appui à l'élaboration des business plan

Le processus d'élaboration des business plan a été à la fois participatif, itératif et endogène. Il a été marqué par plusieurs étapes dont, entre autres, le partage des données primaires notamment les études de faisabilité économique des PTA ; la tenue d'une réunion virtuelle de mise à niveau et de partage des principaux contenus de chaque PTA ; l'organisation d'un atelier physique d'échange et d'harmonisation de la démarche de la finalisation des PTA à travers l'élaboration des business plan, le déploiement des équipes d'animateurs et d'experts du consultant en vue de la collecte de données secondaires et d'élaboration des business plan.

Le tableau ci-dessous fait le bilan de l'activité en spécifiant les PTA bénéficiaires et leur zone de déploiement.

Tableau 13 : Bilan de la mobilisation dans le cadre de l'élaboration des business plan

N°	Régions	Communes	Localités	Types de réalisation	Observation	Nombres de personnes	
						M	F
Activités N° 1 : Appui à l'élaboration des business plans							
1	Louga	Koki	Keur Samba Sadio	PTA Niébé	Une forte mobilisation des membres du GIE, revoir l'accès à la matière première	00	71
2	Louga	Dodji	Khokhol	PTA Arachide	Elargir la zone d'approvisionnement vers Gassane et Touba	00	34
3	Matam	Oudalaye	Wouro Doro	PTA Soumpou	Sécuriser l'approvisionnement en matière première	00	41
4	TAMBA	KOUSSANAR	KOUSSANAR	PTA ARACHIDE	Existence d'un leadership fort Engagement des membres du GIE	5	6
5	KEDOUGOU	KEDOUGOU	GOMBA	PTA FONIO	Forte présence des jeunes, grande expérience dans le domaine	3	7
6	KAFFRINE	NGANDA	NGANDA	PTA ARACHIDE	Zone arachidière avec une forte production	9	8
Total						17	167

6.5.2. Séance de sensibilisation autour des SAR

Après avoir établi la cartographie des villages polarisés et bénéficiaires de la SAR, les animateurs ont tenu des séances de sensibilisation à travers une communication directe avec les adhérents. Ce travail préparatoire sous la supervision des Coordonnateurs des PRI a permis de faciliter les assemblées générales mais également de trouver un consensus dans la constitution des bureaux des SAR.

En raison des retards notés, l'accent a été mis dans la zone Nord avec 6 SAR (Bisnabé Gandé, Mbayène Thiasdé, Wadane Jolof, Loumboul Bobory, Saré et Dépal Mbaye). Ces séances de sensibilisation ont mobilisé 144 bénéficiaires dont 66 hommes et 78 femmes.

Tableau 14 : Bilan sensibilisation des SAR

N°	Régions	Communes	Localités	Types de réalisation	Observation	Nombres de personnes	
						M	F
Activités N° 2 : Séance de Sensibilisation autour des SAR							
1	Louga	Gandé	Bisnabé Gandé	SAR	Une bonne implication de la population dans la gestion du périmètre	13	08
2	Louga	Kamb	Mbayene Thiasdé	SAR	Une très bonne implication des femmes	10	37
3	Louga	Thiel	Wadane Jolof	SAR	manque d'engagement des jeunes	08	01
4	Louga	Gassane	Loumbol Bobory	SAR	Engagement total des membres	13	05
5	Louga	Dabia	Saré Liou	SAR	Une très bonne implication des femmes	10	37
6	Louga	Ouarack	Dépal Mbaye	SAR	Conflits entre membre, absence de femme dans la gestion de la SAR	12	00
7	TAMBA	DIALACOTO	DAR SALAM FODE	SAR	Sensibilisation et de communication pour préparer la tenue de l'Assemblée Générale ;	14	22
8	KAOLACK	MEDINA SABA	MEDINA SANTHIE	SAR	Sensibilisation fructueuse	7	1
9	Fatick	Diossong	Talléne	SAR	-Forte présence et implication des chefs de villages	20	04
TOTAL						107	115

6.5.3. Appui à la tenue des assemblées générales

Les assemblées générales ont fait suite aux séances de sensibilisation. Au regard de la représentation, au niveau du PRI Nord, 233 bénéficiaires étaient présents dont 110 hommes et 123 femmes. Pour les PRI Centre et Est, il a été enregistré respectivement :

- 28 présents à Média Santhie et Diossong dont 25 hommes et 03 femmes ;
- 38 présents à Dar Salam Fodé dont 17 hommes et 21 femmes.

Sur l'ensemble des SAR, il est noté une forte participation des bénéficiaires. Ce qui expliquerait l'importance de la tenue de réunions de sensibilisation et de communication. Toutefois, des besoins en formation ont été identifiés à l'élaboration de la situation de référence mais également lors des séances d'animation.

6.5.4. Renforcement des capacités

Selon la priorisation, l'accent a été mis pour ce premier module sur la Gestion Administrative et Financière (GAF). Pour s'assurer du bon déroulement des différentes sessions simultanément dans les différentes localités, un atelier de formation de formateurs a été organisé à Dakar au siège de MSA qui a vu la participation des différents experts intervenants dans la mission.

Au total, dix (10) ateliers de formation ont été déroulés dont trois (03) dans le PRI NORD (Bisnabé Gandé, Mbayène Thiasdé et Saré Liou) ; quatre (04) dans le PRI EST (Dar Salam Fodé, Saré Bamol, Koundiao Souare, Medina Kanene Malick) et trois (03) dans le PRI CENTRE (Keur Baba, Tallène et Aynoumane).

A la fin des sessions, des rapports de formation ont été produits et partagés par les équipes d'animation.

6.5.5. Diagnostic des SAR

Une demande expresse avait été formulée pour apprécier le niveau de progression des SAR entre l'établissement de la situation de référence et le déroulement à mi-parcours de la mission. C'est ainsi qu'une fiche diagnostique a été conçue, testée et administrée aux différentes SAR.

L'intérêt et l'importance que les bénéficiaires ont accordé à cette activité justifient leur forte mobilisation (290 bénéficiaires au total répartis dans les PRI Est, Nord et Centre) et la qualité des échanges.

6.5.6. Mise en place des comités de suivi

Le PUDC avait intégré dans son intervention le secteur de la santé à travers la construction voire la réhabilitation de certains postes de santé. Pour ce faire, il avait été instruit à la mission d'IEC d'informer et de sensibiliser les différents acteurs et parties prenantes. Ainsi, au niveau des communes de Ndiob et de Mbellacadio, des séances d'animation et d'appui à l'autorité territoriale (le Maire) ont permis d'une part, de disposer des délibérations d'affectation des sites et d'autre part, de mettre en place des comités de suivi des prochains travaux.

Tableau 15 : Bilan mobilisation dans le cadre de la mise en place des comités de suivi

N°	Régions	Communes	Localités	Types de réalisation	Observation	Nombres de personnes	
						M	F
Activités N° 6							
Description de l'activité : Mise en place de comités de surveillance							
1	Fatick	Mbellacadio	Mbellacadio	Poste de santé	-La délibération est disponible	02	02
2	Fatick	Ndiob	Ndiob	Poste de santé	-La délibération est disponible	08	02
TOTAL						10	4

VII. Bilan de la prise en charge des non-conformités ou points d'attention

Les orientations majeures de la stratégie portent essentiellement sur les actions et dispositions à prendre pour renforcer les initiatives en cours afin de garantir l'atteinte des objectifs du programme dans le respect de la conformité environnementale et sociale hygiène sécurité et santé. Aussi, les efforts vont dans le sens de la capitalisation et du renforcement des acquis du programme en matière de gestion environnementale et sociale. Le tableau suivant présente le bilan de la prise en charge des points d'attention retenue pour gérer les contraintes et renforcer les mesures de gestion de la performance environnementale et sociale.

Tableau 16 : Niveau de prise en charge des non conformités et points d'attention

Non-conformités-Points d'attention	Stratégie et actions prévues	Niveau Exécution	Commentaires/perspectives
Déphasage entre les procédures de sélection environnementales et sociales de l'EES du PUDC et celles prévues dans le PA-PUDC	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une rencontre d'harmonisation des positions entre les équipes du PA-PUDC et de la BAD pour statuer sur la procédure à retenir ; 	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Une rencontre de travail a été organisée dans les locaux du PUDC le 22 novembre 2022 entre l'expert environnement BAD, le chef de projet PA-PUDC et le conseiller en environnement du PUDC (voir compte rendu pour plus d'informations). - Le plan d'action est en cours d'exécution opérationnel a exécuté
	<ul style="list-style-type: none"> - Pour rappel : l'EES prévoit uniquement un screening approfondi et dispense le PUDC des autres étapes de la procédure nationale ; par contre la BAD retient l'application de toutes les étapes de la procédure de sélection, de classification et d'évaluation environnementale et sociale. 		<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de planification des sous-projets et d'indication des impacts et de proposition de mesures d'atténuation en phase de redéploiement pour les nouveaux sous-projets. Elle porte sur : une cartographie et consultation des PP, la caractérisation et la validation du site, le screening environnement et social par sous-projet
Screening environnemental et social non réalisé pour les travaux en cours et ceux en perspective ;	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir la base de données ou le répertoire des sous projets ; 	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Une base de données des sous-projets par région est finalisée en vue de planification des screening
	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer avec l'appui de la CAT un résumé technique par type de sous-projet 	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Un résumé technique par volet a été préparé pour renseigner la partie technique des fiches screening avec les PP impliquées dans la classification des sous-projets du PUDC (hydraulique, santé, éducation, électrification, chaine de valeur, ...)

Non-conformités-Points d'attention	Stratégie et actions prévues	Niveau Exécution	Commentaires/perspectives
Le travail de screening environnemental et social confié à la DEEC dans le cadre du projet de La classification environnementale et sociale n'est pas réalisé pour les activités démarrées	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger les termes de références pour le déroulement des screening - Organisation des missions de screening avec les membres des CRSES - Suivre la transmission des rapports de screening par les CRSES au DREEC pour validation - Suivre la transmission des rapports de screening validés au PUDC par la DEEC 	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils sont finalisés, validés et renseignés, - La base de données des SP par région est stabilisée et partagée avec la DEEC et les DREEC, - La cartographie des membres du CRSES par type de sous projet est réalisée, - Les membres des comités régionaux sont formés sur les outils de gestion environnementale dans 10 régions ; - Les membres des CRSES impliqués par sous projet sont mobilisés dans le cadre des missions de screening ; - Les résultats des screening de postes de santé, magasins de stockages, de laiterie, de mini forages sont validés par les DREEC de Diourbel, Kaolack et Fatick
	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'audit annuel de performance environnementale et sociale 	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Les TdR pour le recrutement du consultant sont élaboré et validé par la BAD ; - Le processus de recrutement du consultant est retardé par une différence d'avis entre la BAD et la DCMP sur le processus de passation. La DCMP a demandé au PUDC d'allotir les marchés d'audits (comptable, environnement, passation...) ce que le Task Manager de la BAD n'a pas accepté pour - 'audit sera entamé au courant du premier trimestre de 2023 (finalisation et validation BAD TdR fin janvier ; recrutement consultant et signature contrat fin février ; dépôt rapport provisoire fin avril)
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des rappels aux points focaux concernés sur l'obligation du respect des délais de transmission des rapports. 	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - La DEFCCS a partagé le rapport fin septembre - Le rapport bilan est attendu en fin janvier - Le rapport bilan de la DEEC est attendu en fin janvier - Les comptes rendus des ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale du PUDC sont partagés pour Kaffrine et Fatick

Non-conformités-Points d'attention	Stratégie et actions prévues	Niveau Exécution	Commentaires/perspectives
			<ul style="list-style-type: none"> - Le planning des ateliers pour Kolda, Thiès, Louga, Matam, Sédhiou, Ziguinchor, Diourbel, Tambacounda, Kédougou, Saint Louis est partagé. Les ateliers seront bouclés au premier trimestre de 2024
	<ul style="list-style-type: none"> - Adresser un courriel de rappel des engagements aux Directeurs de la DEEC et de la DEFCCS signataires des protocoles ; 	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Le coordonnateur National du PUDC a adressé au Directeur de l'Environnement une lettre de rappel des engagements liés au protocole d'accord signé entre les parties
	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une rencontre de travail avec les points focaux des directions concernées pour identifier les difficultés et apporter des appuis au besoin 	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Une rencontre de travail pour le suivi des premiers projets de contrat a été organisée avec chaque point focal - Des échanges téléphones et emails sont régulières entre le chef de projet PA-PUDC et les points focaux DEEC, DEFCCS ; - Des rencontres et missions conjointes sont régulièrement tenues entre les experts du PUDC et l'équipe du cabinet MSA
Retard de transmission du rapport de suivi environnemental et sociale du PUDC à la BAD	<ul style="list-style-type: none"> - Partager avec la BAD le rapport de suivi environnemental et social du PA-PUDC dans les délais. 	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Les rapports trimestriels de 2022 sont soumis à la BAD ; - Ce présent rapport T1 de 2023 est soumis par le programme

Les recommandations et perspectives formulées durant les trimestres 2 et 3 ont été bien prises en charge. Le bilan est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Suivi recommandations T2 et T3 de 2022

Recommandations	Niveau MO
Solliciter une rencontre d'harmonisation entre l'équipe du PUDC (cheffe de projet, responsable cellule ingénierie sociale et conseiller en environnement et BAD (expert en charge du suivi environnemental et social du PUDC) sur les procédures de sélection et de classification environnementale et sociale.	Réalisé
Démarrer le screening environnemental et social et la consultation des parties prenantes.	Réalisé
Organiser des missions de supervision pour les travaux en cours et proposer des plans d'action pour la prise en charge des non-conformités.	Réalisé
Elaborer et soumettre à la BAD des termes de références pour la conduite de l'audit de conformité du programme.	Réalisé
Etablir la matrice de suivi des engagements des entreprises.	Réalisé
Planifier une mission conjointe PUDC-BAD pour le suivi du volet environnement et social d'ici fin décembre.	planifie du 13 au 16 juin
Partager avec la banque de façon régulière les avancées sur le suivi environnemental et social afin d'améliorer la visibilité et réduire au maximum les objections sur les dispositions prises.	Réalisé
Renseigner de façon régulière la matrice des indicateurs liés au suivi environnemental et social.	Réalisé

Tableau 18 : Bilan mise en œuvre feuille de route du 09 février 2022

Actions	Echéances	Etat d'exécution à la date du 09.02.2023	Niveau Prise en charge
1. Soumettre le rapport pour les trimestres 2 et 3	10 décembre 2022 ;	Réalisé. Le dernier rapport T4 a été soumis et revu et validé.	Satisfaisant
2. Poursuivre le travail de screening environnemental et social et de consultation des	En continue	Le screening de 10 SP postes de santé, 04 SP magasins de stockage ; 04 sous de mini forage, 1SP de production maraichère sur 01 ha ; 03 sous projets PTA sont réalisés à date.	Satisfaisant

parties prenantes entamé dans le cadre des PTA ;		Une mission de poursuite des screening est prévue au courant du mois de mai pour les 10 postes de santé restants et les magasins de stockage et mini forage en plus du sous projet piste avec ETF en instance	
3. Elaborer et soumettre à la BAD une note d'orientation méthodologique pour le déroulement des missions de suivi de la conformité avec les membres des comités régionaux de suivi environnemental et social ;	15 mars 2023	Note élaborée sera soumis à la Banque	Acceptable
4. Elaborer et soumettre à la BAD des termes de références pour la conduite de l'audit annuel de performance du programme ;	15 février 2023	Réalisé les TdR élaboré sont validés par la BAD	Acceptable
5. Finaliser et opérationnaliser le mécanisme de gestion des plaintes pour le programme ;	7 mars 2023	Le document sera soumis à la BAD en plus de la note de suivi dans le rapport	Acceptable
6. Définir une stratégie et un système de gestion environnementale et sociale du programme en perspective de la prise en charge des exigences de tous les partenaires techniques et financiers ;		Ok dans le rapport. A extraire et mettre sous forme de note qui sera envoyé à la Banque	Acceptable
7. Maintenir la stratégie de mobilisation des membres des CRSES pour le déroulement des screening dans chaque région en collaboration avec les équipes pôles régionaux d'intervention et les spécialistes du programme en suivi environnemental et social ;	En continue	Réalisé	Acceptable
8. Planifier une mission conjointe PUDC-BAD pour le suivi du volet environnement et social d'ici fin décembre ;	Décembre 2022	Non réalisé par la BAD	Acceptable
9. Elaborer et soumettre un plan d'action pour le renforcement des mesures autour des travaux de pistes ;	31 Mars 2023	En cours	acceptable
10. Partager avec la banque de façon régulière les avancées sur le suivi environnemental et social afin d'améliorer la visibilité et réduire au maximum les objections sur les dispositions prises ;	En continue	Réalisé	Acceptable
11. Encourager la collaboration entre les experts en environnement et social du PUDC	En continue	Réalisé	Acceptable
12. S'assurer de l'effectivité du travail environnemental requis et de l'insertion des clauses environnementale et sociale avant le lancement des DAO.	En continue	Partiellement	Acceptable

VIII. Conclusion Perspectives et recommandations

Les résultats du suivi pour la période considérée montrent des avancées au plan du suivi environnemental et social des sous-projets en cours d'exécution. Le travail de screening environnemental et social entamé en 2022 s'est poursuivi en 2023.

La stratégie mise en place par la coordination pour une prise en charge des non-conformités a connu un niveau de mise en œuvre satisfaisant avec l'implication de toutes les parties prenantes. Les constats de la BAD sur le niveau de performance des entreprises mobilisées et la gestion des plaintes par le programme sont pris en charge dans ce présent rapport.

La poursuite de la démarche au prochain trimestre (Avril-Mai-Juin 2023) permettra de maintenir le bon niveau de prise en charge des volets environnement et ingénierie sociale dans la mise en œuvre du programme et de mieux prendre en charge les points d'attention. Les perspectives pour le prochain trimestre sont :

- Finaliser le processus de recrutement du consultant pour l'audit annuel de performance environnementale et sociale du programme ;
- Poursuivre le suivi de la performance environnementale et sociale des travaux en cours ;
- Tenir à jour la matrice de suivi des engagements environnementaux et sociaux des entreprises et missions de contrôle ;
- Finaliser les screening des sous-projets postes de santé, magasins de stockages, mini-forages et chaînes de valeur ;
- Diligenter les PTBA de la DEEC et la DEFCCS pour l'exercice 2023 ;

Annexes (fichier joint séparément)

